

Conseil Général du Nord
C.A.U.E. du Nord

COMMUNE D'ECAILLON

**Etude d'Amelioration
du Cadre de Vie
(F.A.C.V.)**

DOCUMENT PROVISOIRE
Juillet 1999

Mr Christophe LABORDE, Paysagiste DPLG.
Mr Thomas STEINAUER, Ecologue.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

APPROCHE GLOBALE

Identité communale

Les espaces naturels

Chemins de promenade

Petit patrimoine

Les rues : le bourg

Les rues : la cité

Les habitants

LES ACTIONS PONCTUELLES

Les spécificités communales

La R.N. 45

Le coeur de la cité

Le village

Le centre

ESTIMATION DES TRAVAUX

ANNEXES

Compte-rendu de la réunion avec l'U.T. de Goetzlin

Compte-rendu de la réunion avec les agriculteurs

Compte-rendu de la réunion avec l'E.S.I

Compte-rendu de la réunion avec le S.I.R.S.A.

Compte-rendu de la réunion avec le S.I.A.

Compte-rendu de la réunion avec la S.O.G.I.N.O.R.P.A.

Compte-rendu de la réunion de quartier : le Bourg.....

Compte-rendu de la réunion de quartier : la Cité.....

INTRODUCTION

Ecaillon est une commune au passé très riche marqué par de grands bouleversements, notamment la révolution industrielle avec le développement de l'exploitation minière. Cette histoire s'est aussi traduite par la constitution de deux entités distinctes : le bourg (le vieux village) et les cités minières (cité Vuillemin).

L'objectif de l'étude Fond d'Amélioration du Cadre de Vie a pour vocation de mettre en évidence toute la richesse de ce passé et du patrimoine qu'il a légué, dans le but de le préserver et de le valoriser. Il s'agit également de renouer des liens entre les quartiers et entre les habitants par des aménagements attrayants, confortables et sécurisants.

La définition de grands principes d'aménagement à l'échelle de la ville permet de garantir une politique d'aménagement globale et cohérente visant à renforcer l'identité communale. Il s'agit de valoriser le patrimoine à travers des thèmes spécifiques : mettre en place une trame verte et un réseau de cheminements piétons et cyclistes, et améliorer la lisibilité d'Ecaillon et la sécurité des riverains depuis les grands axes routiers.

Le cadre de vie étant l'affaire de tous, il nous a semblé important de mettre en avant les points sur lesquels les habitants interviennent : façades, clôtures et jardinets. Il faut ajouter également les possibilités de planter sur le domaine public...

L'organisation de la ville en deux entités nous amène dans un second temps à présenter des actions ponctuelles par secteur. Chacun bénéficiera d'aménagement d'espaces conviviaux, d'espaces naturels, de placettes et d'entrées de ville. Côté cité Vuillemin : la route RN45, la place, la traversée vers le supermarché, la rue des frênes, la place T... Côté bourg : la place de la mairie, l'école rue des maraichons, et l'espace autour de l'église et de la MAPAD.

La place de la mairie bénéficiera d'une réflexion plus approfondie ...

APPROCHE GLOBALE

IDENTITE COMMUNALE

RECHERCHE D'UNE UNITE COMMUNALE

La première partie de cette étude vise à mettre en avant tous les éléments identitaires de la commune et les moyens de les valoriser. La plupart des actions se révèlent être assez modestes mais néanmoins significatives si elles sont appliquées à grande échelle. Certaines de ces actions font également appel à l'adhésion des différents partenaires (DDF, SIA, SOGINORPA...), d'autres à l'action des habitants.

LES ESPACES NATURELS

Ils forgent l'image de la commune. Ils constituent également un trait d'union entre bourg et cité par la continuité de trames végétales. Des actions simples peuvent émerger pour renforcer ce tissu végétal et améliorer de façon notable la biodiversité.

Dans un second temps, les actions à engager pour faire évoluer la peupleraie ou reconstituer le bois des billes sont définies.

LES CHEMINS DE PROMENADE

Fédérateurs de liens entre le bourg et la cité, ils sont conçus pour favoriser des circulations confortables et sécurisantes pour les piétons et les cyclistes. A une échelle plus large, ils s'articulent dans le maillage déjà important des réseaux de randonnées.

LE PETIT PATRIMOINE

Chapelles, calvaires... sont autant d'éléments qui ponctuent les parcours de promenade. Ils méritent une mise en valeur.

LES RUES : LE BOURG

Les rues du village ancien présentent un aspect entièrement minéral et sec. Les arbres ont disparu. Toutefois, la présence de quelques plantations particulièrement intéressantes peut servir d'exemple pour redonner un caractère plus convivial et plus rural à ces trottoirs. C'est également une opportunité pour harmoniser les abords des voies nouvelles à ceux des rues plus anciennes.

LES RUES : LA CITE

La démarche est identique au bourg. Mais la réponse en diffère par la définition de principes d'aménagement et de palettes végétales spécifiques à l'histoire et la morphologie de la cité minière.

LES HABITANTS

Ils participent de fait au cadre de vie : façades, clôtures, jardins... sont autant de composantes visibles, depuis la rue, qui participent pleinement à l'image de la commune. Par leurs actions, les habitants sont donc de véritables acteurs de leur cadre de vie.

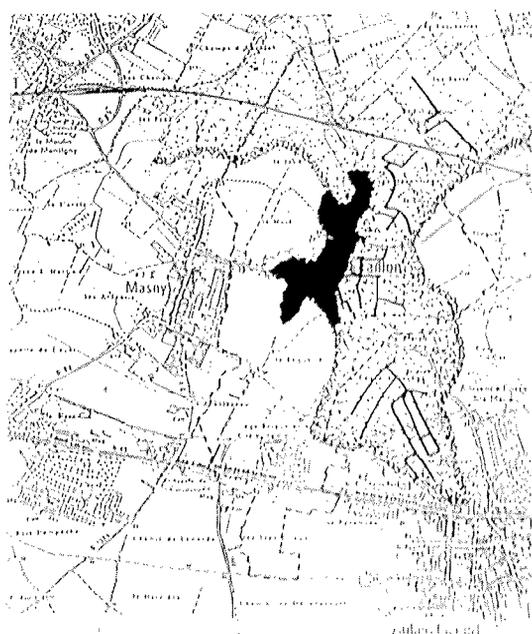
LES ESPACES NATURELS

DEUX ENTITES PAYSAGERES

La présence de deux entités distinctes (Bourg ancien et cités minières) séparées par de vastes espaces agricoles s'explique par des histoires différentes. Celles-ci ont entraîné des modes d'urbanisation distincts. Les cités minières se sont implantées le long de la RN45 en fonction d'une logique économique, indépendamment des logiques communales. Il en résulte une déchirure encore perceptible aujourd'hui.

Toutefois, il existe potentiellement un trait commun entre les deux entités pour constituer l'unité communale et renforcer les liens entre ces deux pôles : le végétal.

LA PLAINE HUMIDE

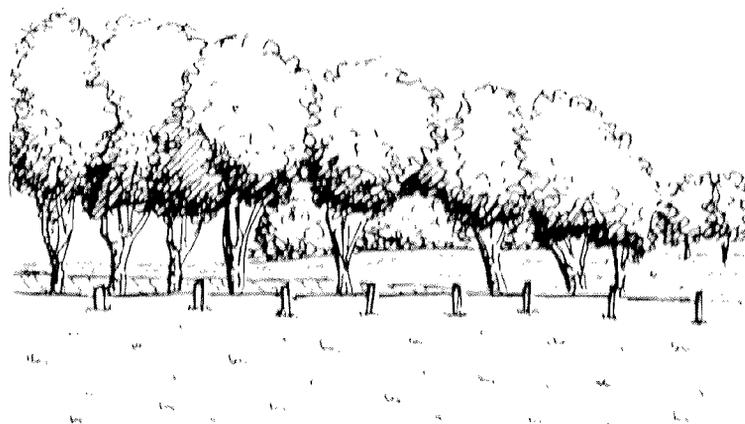


Autour du bourg, la plaine humide de la Scarpe, riche de prairies, de peupleraies et encore de quelques fossés parfois accompagnés de haies de saules têtards, perd aujourd'hui de sa splendeur par la disparition de ce bocage.

Il serait important que le maillage de fossés et surtout de haies de saules soit reconstitué. Cette démarche doit être engagée en conciliant les impératifs d'une agriculture performante et d'un environnement de qualité qui sera propice à tous, naturalistes, chasseurs, et agriculteurs...

Un paysage qui perd de sa qualité...

Le plateau de l'Ostrevent, qui borde le côté ouest de la commune est en train de se banaliser. Les fossés sont bouchés et labourés par les cultivateurs ainsi que les chemins. L'évolution constatée en cinq ans est remarquable. En 1994, les fossés étaient encore présents, ils ont disparus aujourd'hui, cédant la place à un paysage d'openfield, quelconque.



Les arbres des champs

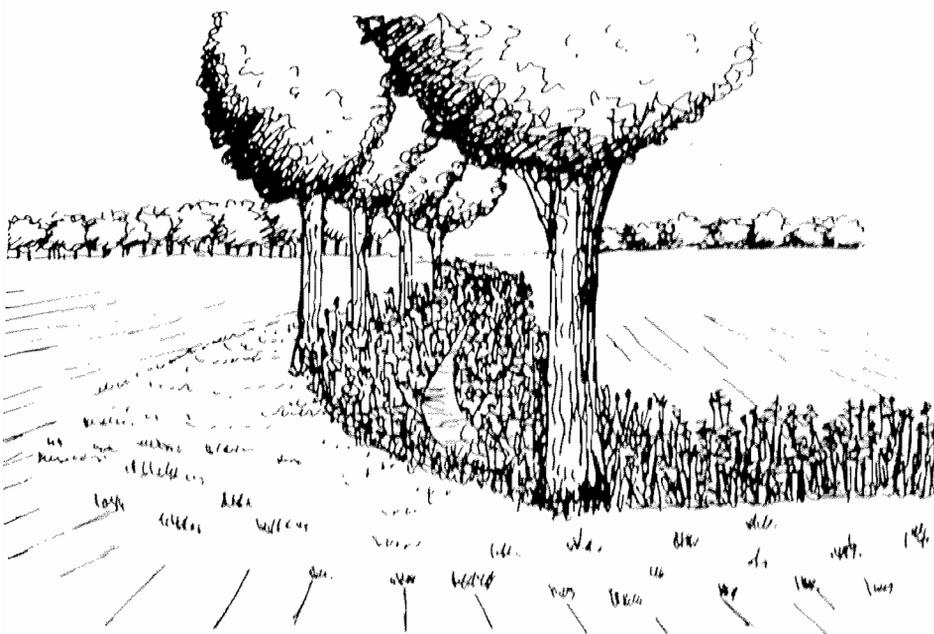
La rencontre avec les agriculteurs nous a permis d'identifier le champ d'action possible. Il est impératif de ne pas perturber une agriculture moderne nécessitant des engins agricoles de grande taille. Pour cette raison, il faut limiter les zones de plantations aux abords des parcelles utilisées en prairies permanentes et aux abords de certains fossés.

On trouve encore beaucoup de saules têtards en lisière de champs, vestiges des haies. Cette taille avait une double justification : elle permettait de fournir régulièrement du bois de chauffe et de garder un effet de clôture important. Depuis vingt ans, ce double rôle n'est plus viable économiquement, ce qui favorise le développement des branches de saule, déséquilibrant les arbres. Enfin les regroupements de parcelles et la mécanisation des cultures font disparaître ces marqueurs du paysage. Afin de préserver la qualité du paysage, il semble nécessaire de retrouver des solutions afin d'assurer la pérennité des arbres et leur entretien.



Il serait opportun de relier ces plantations aux chemins de promenade en essayant de combiner les deux éléments. Il s'agit notamment du fossé noir, autrement dit la rivière Ecaillon qui se distingue des autres fossés de drainage par le fait qu'elle demeure toujours en eau car alimentée par une source. L'emprise de terrains appartenant au SIRSA le long de cette rivière permet de limiter les contraintes pour les agriculteurs.

La préservation de banquettes engazonnées limiterait la pollution de la rivière par ruissellement. De plus, les arbres en retrait des champs ne gêneront pas les pratiques agricoles. Un alignement de saules têtards accompagnera la rivière et soulignera son impact dans le paysage. Ponctuellement, des aulnes ou des frênes se substitueront aux saules pour apporter un peu de diversité.



Une étude est actuellement menée pour le SIRSA par Alter Ego pour mettre en place une telle démarche sur l'ensemble du territoire.

Une logique écologique à conserver

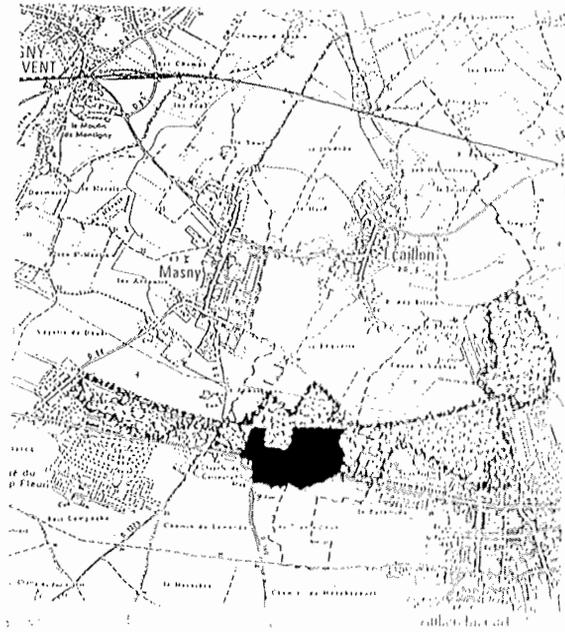
Les fossés jouent le rôle de drain des parcelles agricoles voisines. Profond d'un à deux mètres, ils récoltent l'eau et la conduisent vers l'aval. Cependant, toute l'eau n'est pas évacuée, une bonne partie s'infiltré dans le sol, le long des racines des végétaux présents et permettent un renouvellement de la nappe phréatique. Les végétaux (roseaux, massettes, aulnes...) jouent donc un double rôle : mécaniquement, ils ralentissent le courant et permettent l'infiltration.

La difficulté de l'entretien des fossés consiste à trouver le juste milieu entre laisser suffisamment de végétaux pour permettre l'infiltration et en enlever pour faciliter l'évacuation vers la rivière. Pour un résultat optimum, il est préférable de travailler avec des moyens mécaniques légers.

Il faut également rappeler tout l'intérêt des saules têtards en terme de biodiversité. Ils servent de refuge à une multitude d'animaux et de végétaux hôtes.



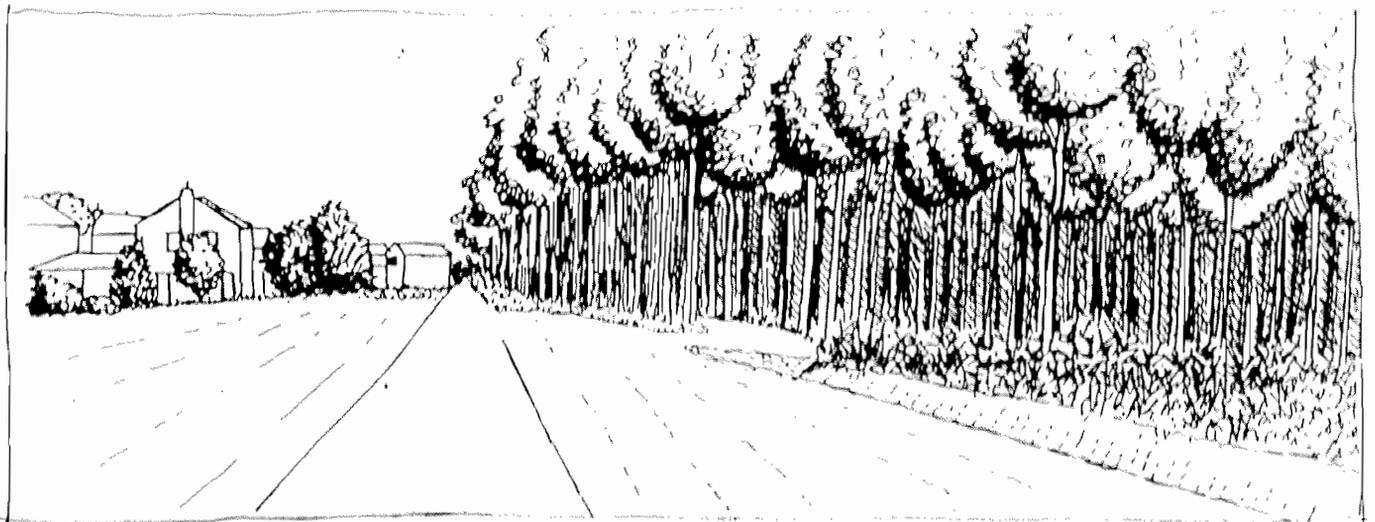
LES FRICHES MINIERES

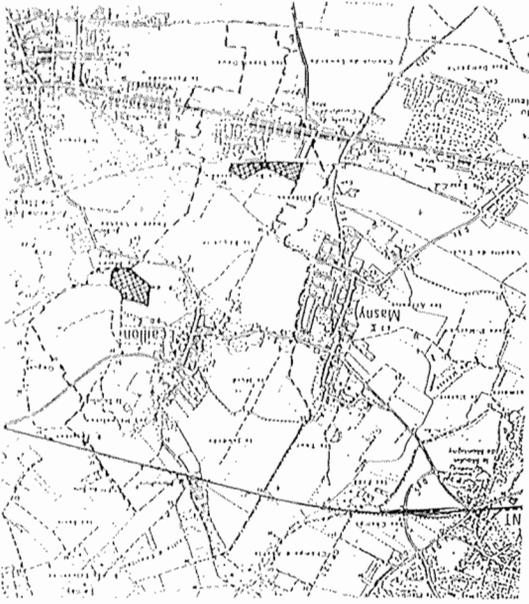


Au coeur de la deuxième entité communale, l'openfield (grandes étendues agricoles), s'est implanté la cité et la fosse Vuillemin qui ont complètement bouleversé le secteur en constituant un second pôle urbain nettement distinct du bourg.

Cette image minière s'est estompée dans les années 1970 par la création de la zone verte d'Ecaillon (principalement constituée d'une peupleraie engazonnée).

La réhabilitation, en cours, du cavalier par l'E.P.F et des terrains anciennement charbonnage de France vient compléter cet ensemble. Bientôt, ils offriront une continuité de verdure et de nature particulièrement riche.





Le bois des billes

Nés d'une volonté du conseil municipal de retrouver le bois des billes ou de créer un espace attractif (peupleraie le long du cavalier), les bois de la commune mériteraient d'être plus mis en valeur que ce qu'ils sont actuellement. Ils constituent déjà des éléments attractifs. La présence d'arbres, même s'ils ne sont pas de caractère forestier, leur apporte une image pouvant les faire assimiler à des bois.

Le bois des billes est en phase de régénération. En effet, il a subi les méfaits d'une coupe à blanc. Etant donné sa proximité avec le fossé noir, il pourra être plus particulièrement composé d'espèces aimant les sols hygromorphes (Saules, Aulnes, Frênes...). Un relevé floristique plus complet sera nécessaire avant de faire des propositions d'aménagement plus détaillées.

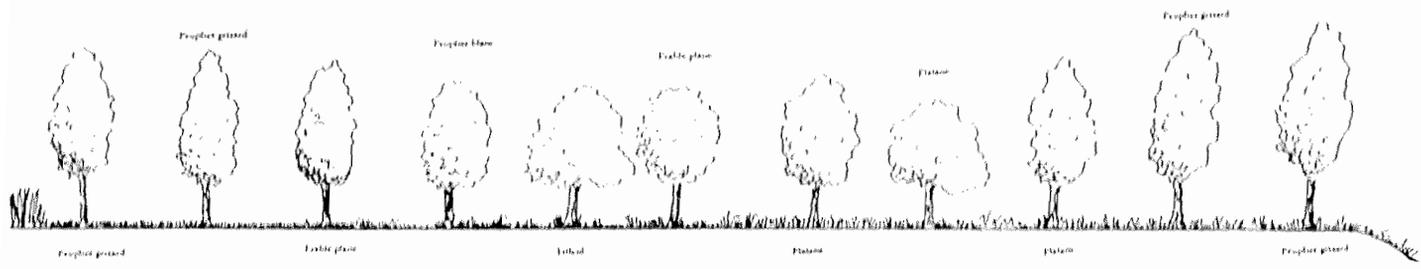
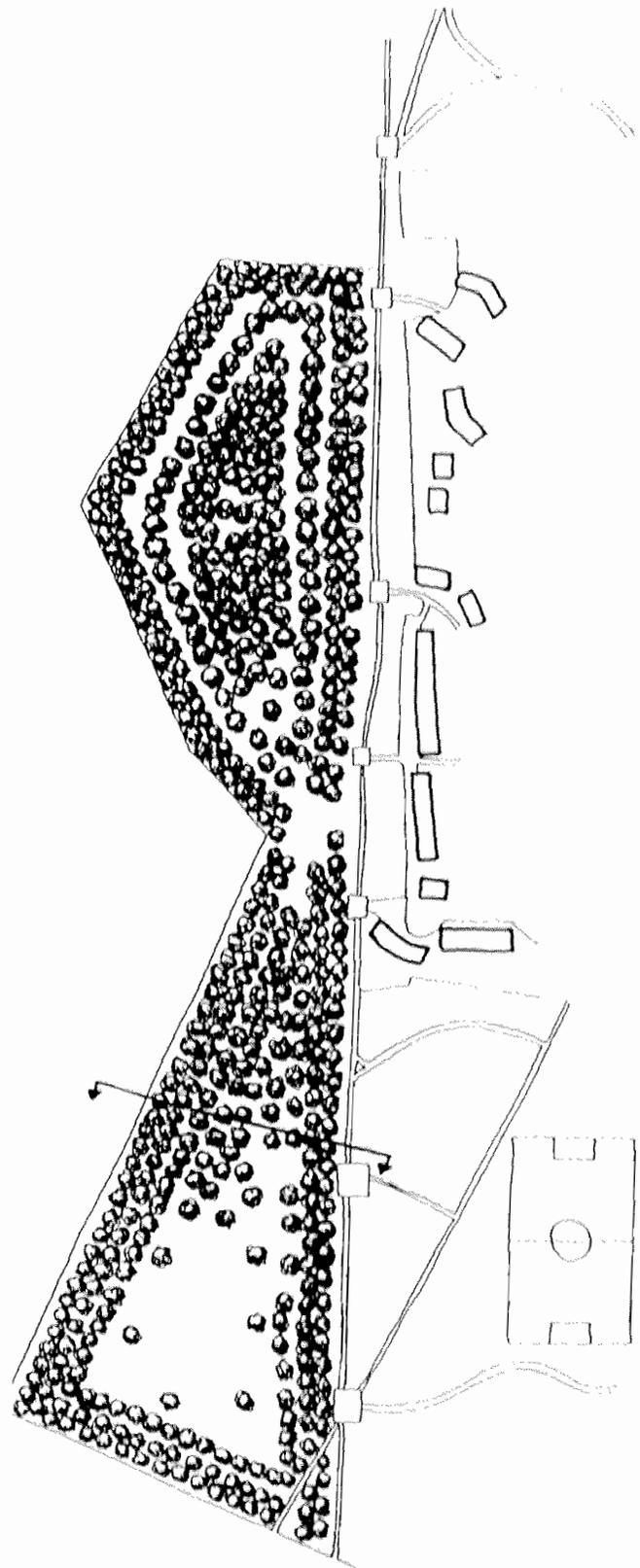
La "peupleraie"

D'un point de vue sylvicole, la peupleraie a surtout le mérite d'exister et d'être dans une phase de croissance et de création d'une première strate.

La peupleraie présente actuellement le visage suivant. Un double alignement de Peupliers grisards, distants de 7 mètres, ceinture l'ensemble du terrain. A l'intérieur de celle-ci, se trouve un alignement d'Erables planes. Au centre, la peupleraie peut se découper en trois secteurs. A l'ouest (près de la rue menant au village d'Ecaillon), une butte de terre délimité une clairière. Dans la partie centrale, les sujets sont moins alignés qu'en périphérie, plutôt groupés par essence. On trouve des Platanes, des Erables planes et quelques Frêles. Enfin, dans la partie la plus à l'est, en face de la cité des arbrisseaux, on trouve quelques Platanes mélangés à des Bouleaux pubescents ainsi que des Bouleaux vertueux. La strate herbacée n'est pas non plus d'aspect forestier. Elle est constituée d'une prairie riche, contenant de nombreuses plantes ombrophiles comme le Pissenlit, le Bugle, la Renouée ou la Véronique. L'absence d'oiseaux est aussi symptomatique de la pauvreté du milieu. Seuls quelques nids de Pie sont visibles et même les chants des petits passereaux ne sont pas audibles. Les arbres ne sont pas tous dans un état sanitaire identique, nombreux sont ceux qui ont souffert d'agression (troncs pelés, voir écorcés sur plus de la moitié de la moitié de la circonférence, branches arrachées, brûlures...).

Les Peupliers grisards, essence la plus représentée, ont une vingtaine d'années. Ils sont arrivés quasiment à maturité. On peut envisager leur remplacement d'ici une dizaine d'années. Il paraît judicieux de ne pas simplement remplacer les arbres mais de véritablement recréer un écosystème forestier à partir de l'existant.

Carte de la Peupleraie



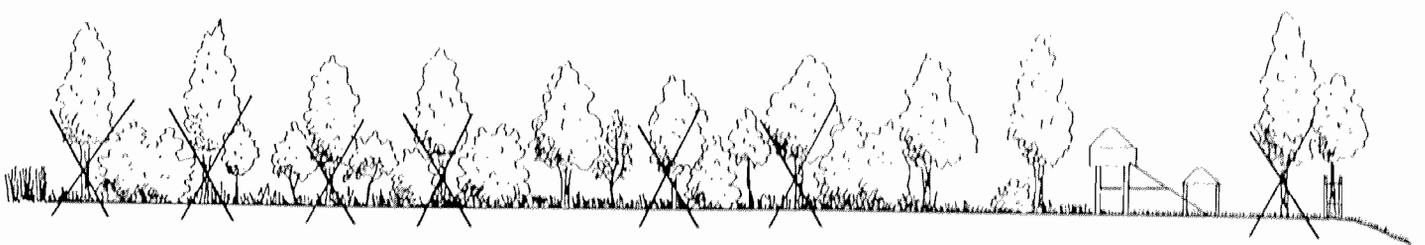
Dans un premier temps, il est important de redéfinir les limites de ce qui pourrait être un bois. Dans un souci de préservation des plants, il faudra clore, même de façon rudimentaire (avec des barrières de châtaigniers par exemple) cet espace. Pour ne pas pénaliser les usagers de l'espace et notamment les jeunes de la cité des arbrisseaux. L'aménagement d'aires de jeux en bordure des habitations sera la bienvenue. L'aménagement sera complémentaire à celui réalisé sur la friche des houillères.

La requalification se fera grâce au choix des essences plantées (Chêne, Hêtre, Charme, Frêne...) ainsi qu'au traitement de la strate herbacée (fauche plutôt que tonte, plantation de bulbes de sous bois : Anémone des bois, Jacinthe...). Un effort particulier sera fourni afin de recréer une lisière arbustive, permettant d'isoler la peupleraie et d'augmenter significativement la biodiversité du massif.

Afin de ne pas créer de vide lors de l'abattage, il faut dès à présent anticiper la disparition des Peupliers et planter les arbres de remplacement.



Après une dizaine d'années, les jeunes plants ont pris de l'ampleur, les sujets gênant leur développement sont abattus. Par une gestion des fauches, le développement de la strate herbacée vers des groupements forestiers est favorisé (formation d'une litière...).



Un vingtaine d'années plus tard, les sujets ont atteint une taille honorable et le sous-bois commence à se constituer. Le site présente ainsi un double visage avec, côté cité minière une image plus proche du parc avec des arbres et un gazon. Vers les champs, le caractère forestier est plus net avec un boisement plus dense, des arbustes en lisière et un sous bois varié.



UN TRAIT D'UNION VERDOYANT

A l'échelle du territoire, la superposition de ces deux ensembles verts, minier (anciennes friches) et rural (bocage), engendre une continuité, un trait d'union naturel entre les deux facettes (bourg et cité).



CHEMINS DE PROMENADE

UNE UNITE COMMUNALE : LES CHEMINS DE PROMENADE

Les chemins existants, privés ou publics, en bon état ou presque effacés, constituent une trame importante à valoriser.

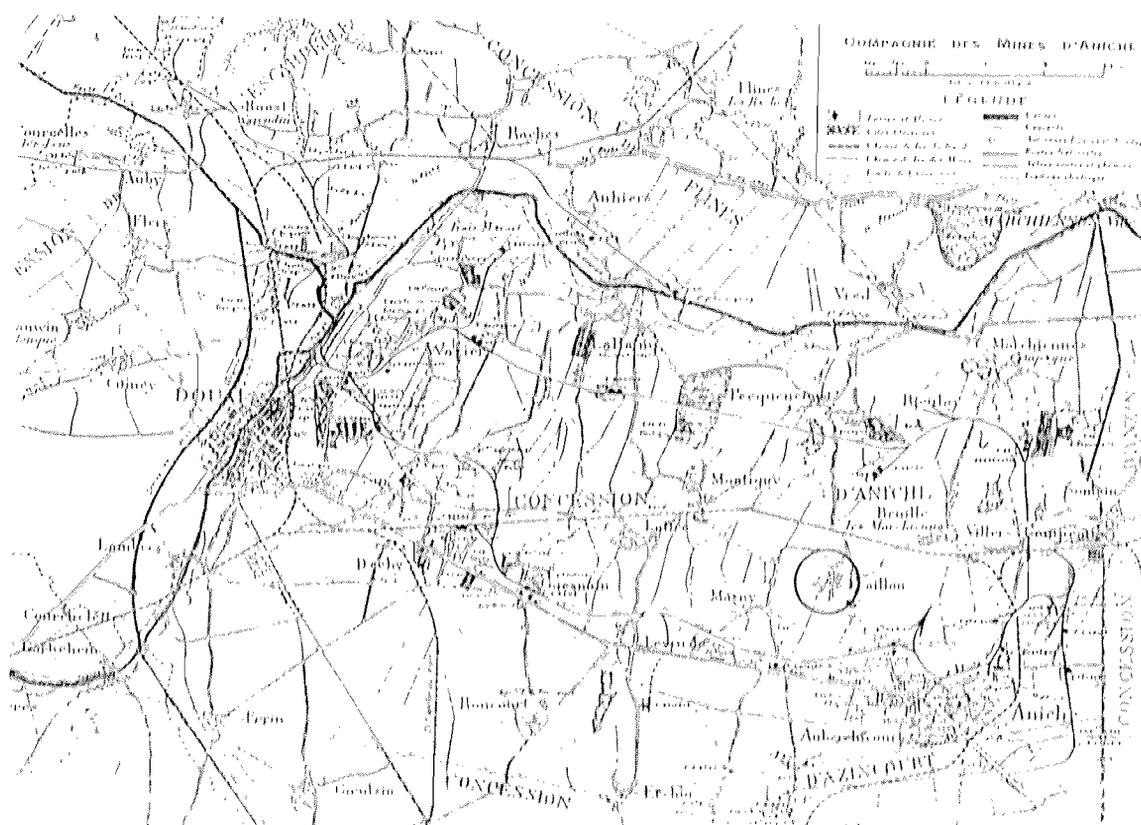
LA GRANDE BOUCLE

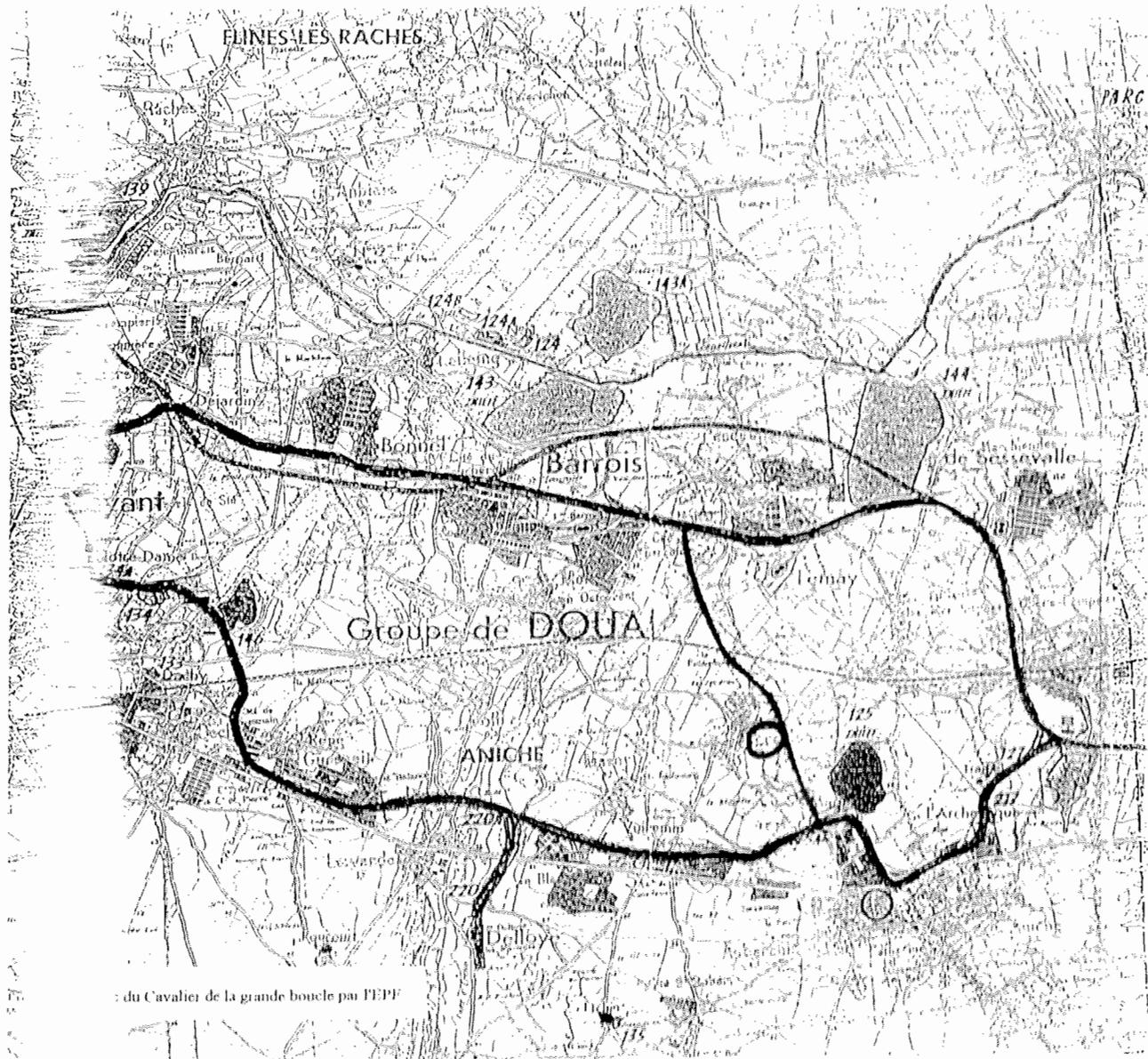
A l'échelle du territoire, l'objectif est d'intégrer cet ensemble de chemins de promenade aux réseaux intercommunaux en cours de réalisation (cavalier d'Azincourt...). L'axe de l'ancien cavalier constitue un point important pour réaliser une boucle de randonnée du Douaisis, jusqu'au terroir d'Auberchicourt.

Il faut chercher à aménager des boucles de promenade afin d'offrir aux promeneurs une multitude de parcours possibles. L'objectif sera également d'intégrer cet ensemble de chemins de promenade aux réseaux intercommunaux existants (GR121...).

Comme l'illustre la carte ci-dessous, la commune d'Ecaillon est idéalement placée pour servir de trait d'union entre les deux branches du cavalier parcourant les délaissés du chemin de fer de la Compagnie des mines d'Aniche. Cette liaison pourrait se faire par la vallée du fossé noir, qui offre un paysage de qualité.

La carte page suivante illustre le tracé de ce chemin de promenade, ainsi que la liaison sur Ecaillon.

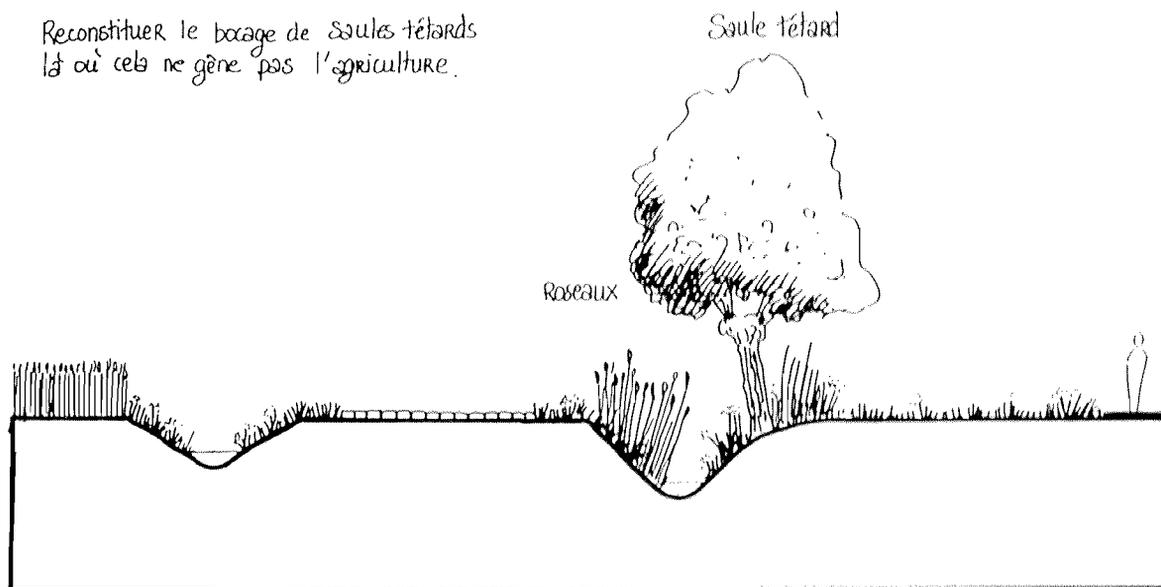




Le chemin pavé le long de l'ancien cavalier est accompagné de fossés. Côté friche industrielle, la plantation de saules têtards permettrait de renouer avec l'image traditionnelle du bocage. Éloignés des espaces cultivés, ces arbres ne gêneront pas les pratiques agricoles

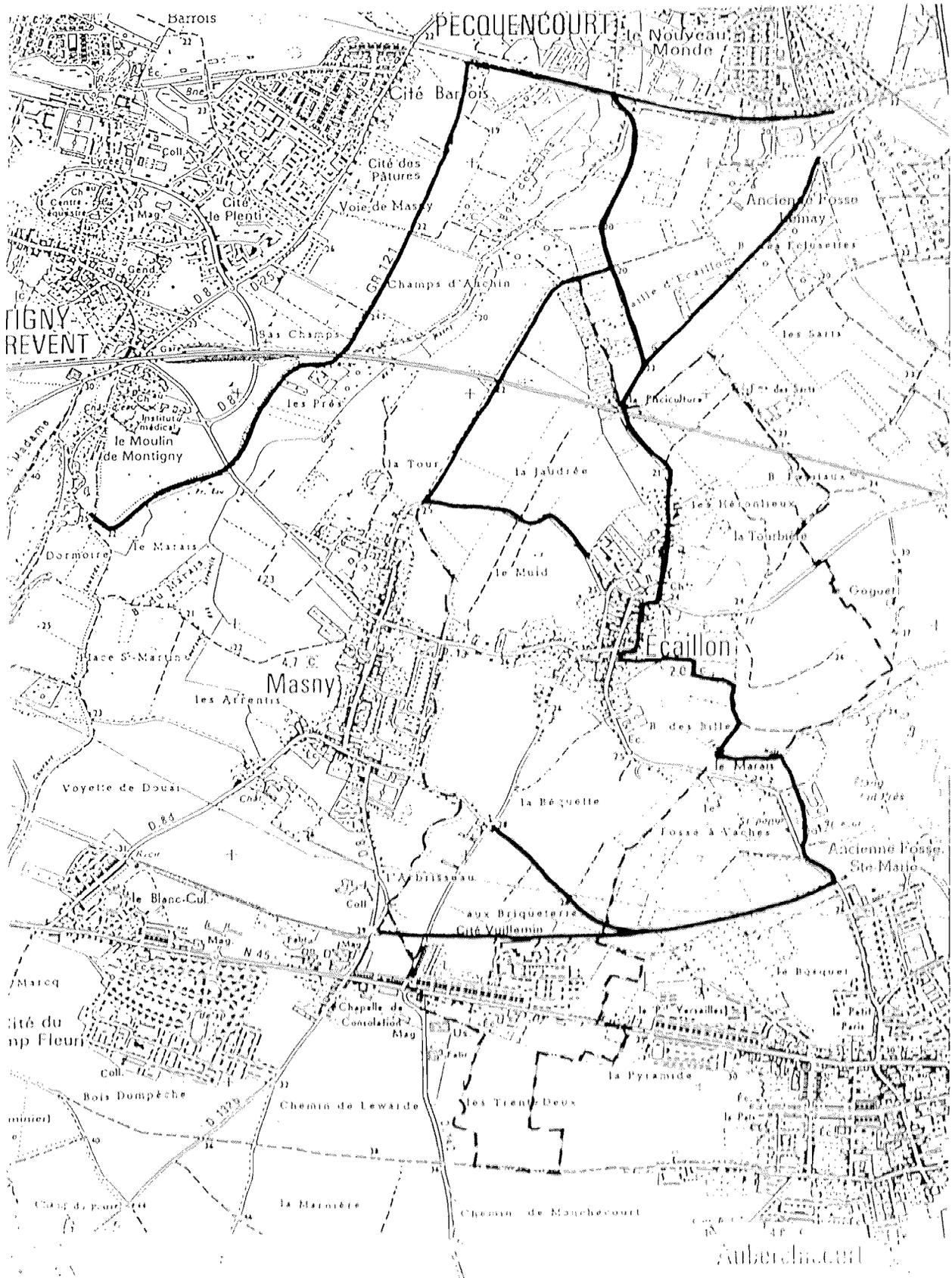
VERS AUBERCHICOURT

Reconstituer le bocage de saules têtards
là où cela ne gêne pas l'agriculture.



CARTE DE SYNTHÈSE DU RESEAU DE PROMENADE

La carte ci-dessous illustre le réseau de chemins existants propices à la promenade. Seul le chemin le long du fossé noir sera à créer. Les autres sont déjà existants. Il suffira de baliser les parcours de promenade.



RESEAU SECURISANT ET FONCTIONNEL

En complément du réseau de chemins de promenade, il faut également constituer un maillage permettant les circulations piétonnes et cyclistes régulières en toute sécurité. Ces chemins, également utilisables pour la promenade, sont implantés le long des routes principales.

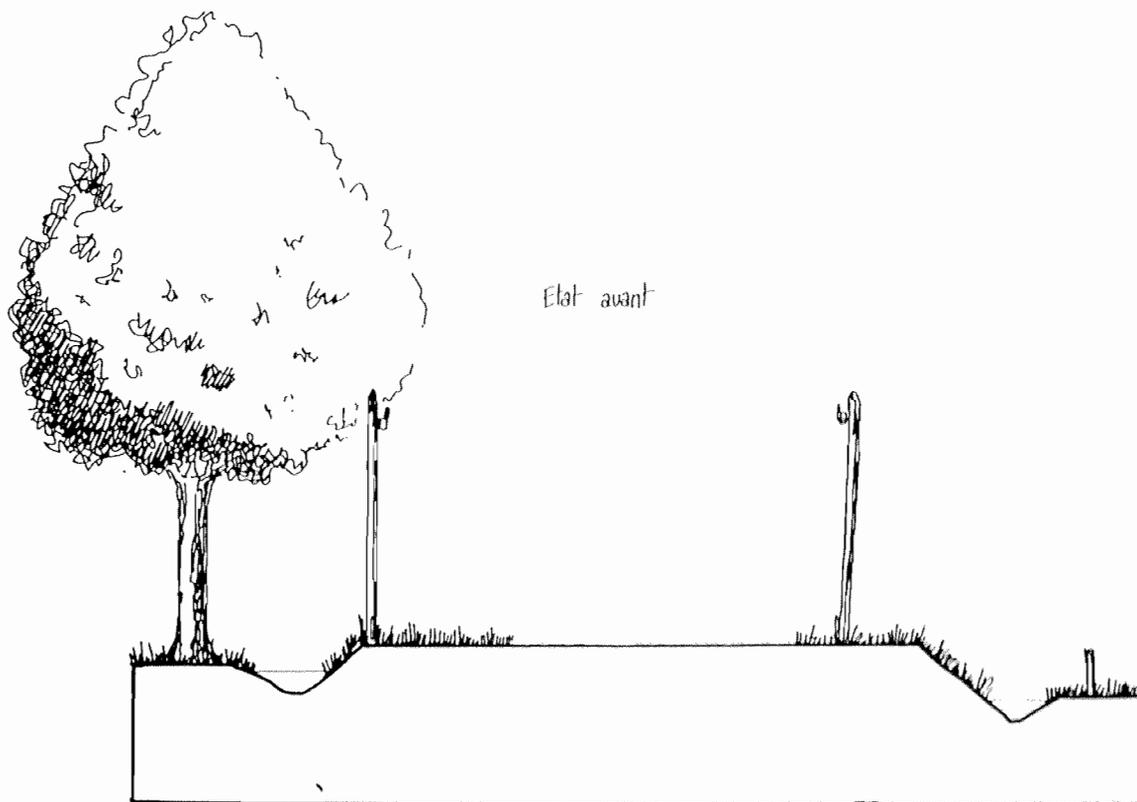
Des liaisons piétonnes et cyclistes fortes permettraient aussi de rapprocher les deux entités de la commune que sont les cités et le village. Elles amélioreraient également les relations entre la commune d'ecaillon et ses voisines.

La RD13 vers Bruille les marchiennes

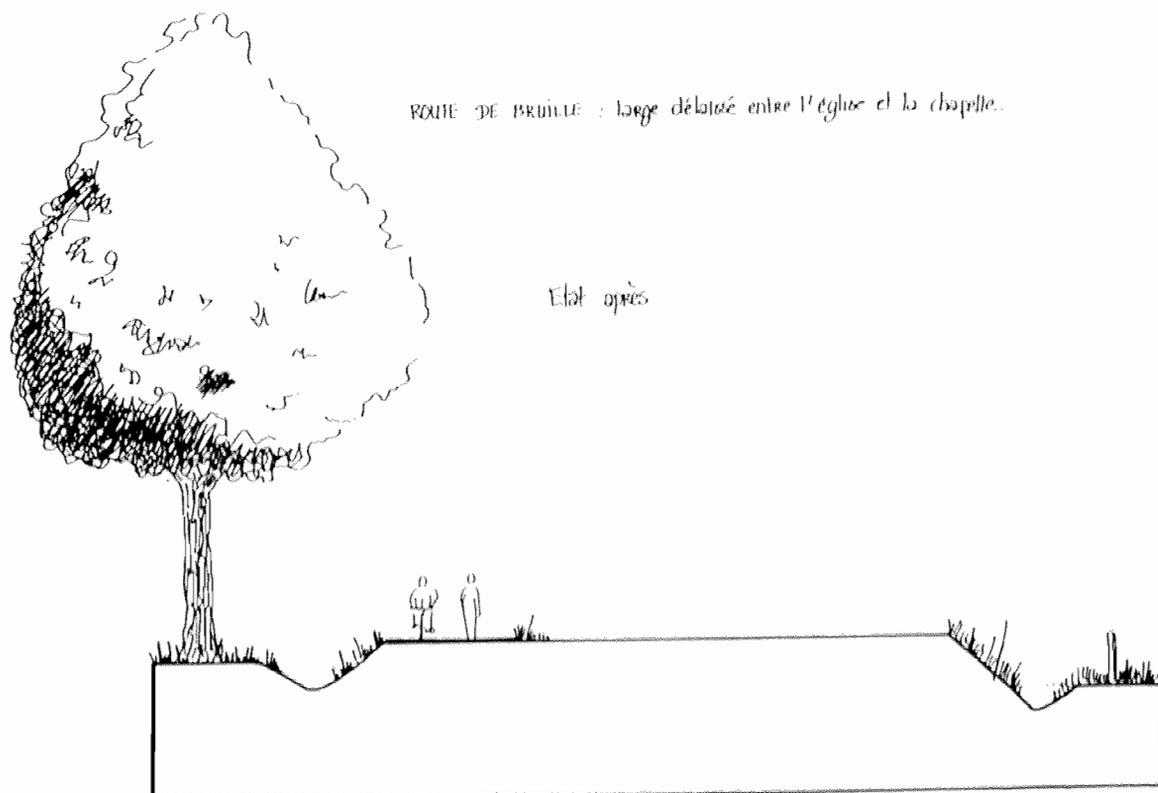
La réalisation d'un chemin sur la large emprise enherbée permettrait une circulation sécurisante à l'écart des flux de voiture. Cette liaison est particulièrement importante pour assurer la continuité du chemin venant du bois des billes vers l'église, en passant par la chapelle.



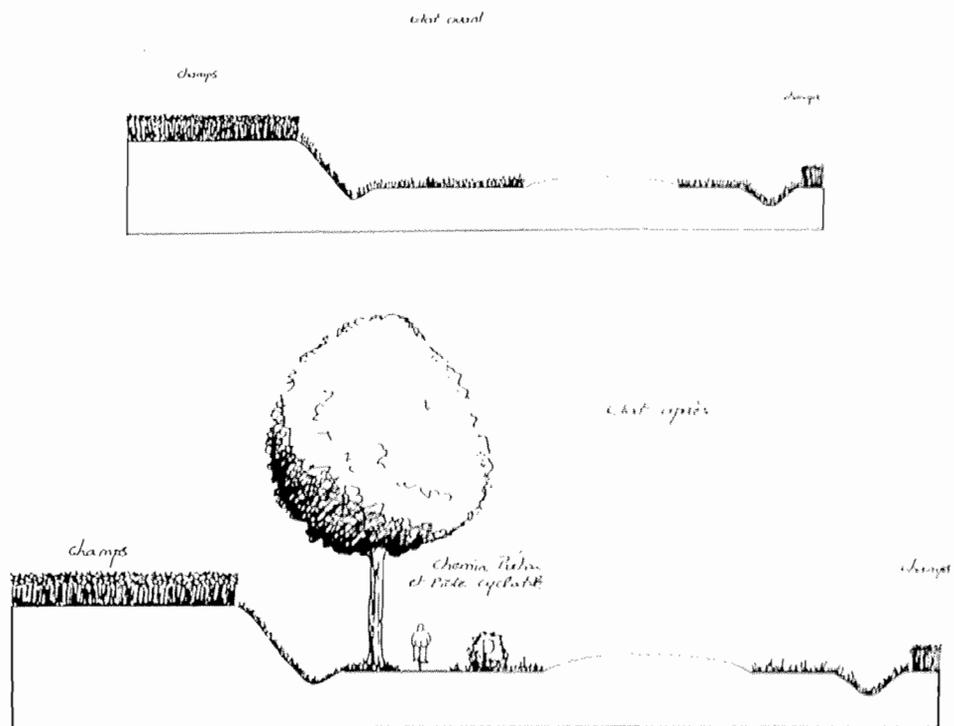
La coupe d'état actuel montre bien l'importance de l'emprise du bas côté. Les arbres plantés dans les pâtures accompagnent la route et soulignent le virage. Situés au delà du fossé, ils ne présentent aucun danger pour les véhicules.



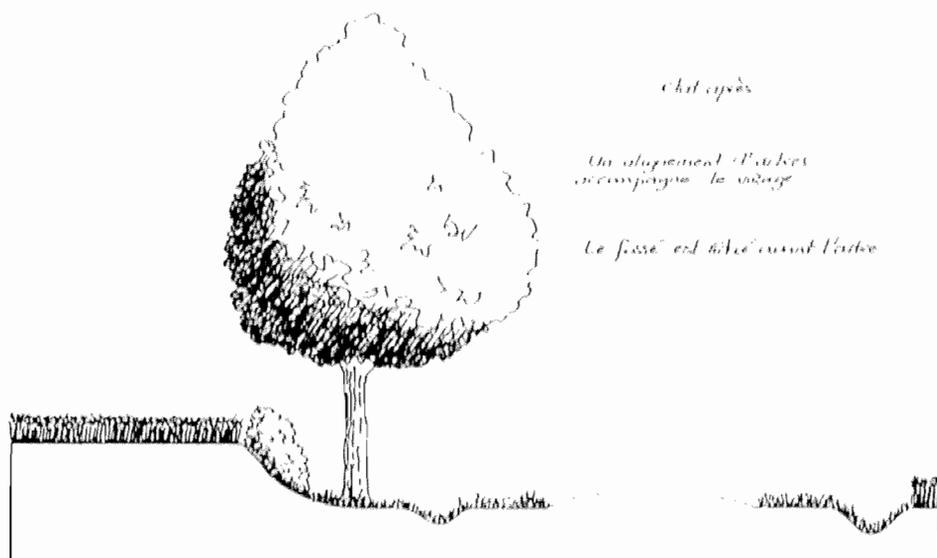
La création d'un chemin est aisée. Il est même envisageable d'y intégrer une piste pour les vélos.



A la sortie de la commune, le virage important est source de nombreux accidents. Heureusement, le très large bas-côté permet de limiter la gravité de ceux-ci.



La proposition d'aménagement est simple : il faut souligner la présence du virage par un alignement d'arbres afin de bien visualiser l'obstacle. Pour éviter le facteur aggravant de ces arbres en cas d'accident, ils seront implantés derrière un fossé ou une glissière de sécurité. Pour éviter l'aspect "autoroutier" d'un tel ouvrage, la glissière sera réalisée en bois. Si le chemin se prolonge jusqu'à Bruille, celui-ci sera en sécurité derrière cette glissière.



La rue des Hallots.

Il s'agit de l'axe majeur reliant le bourg à la cité. Or, l'absence de trottoir pour les piétons et d'espaces adaptés pour les cyclistes la rendent particulièrement dangereuse pour ceux-ci. Nous avons même pu observer la circulation de personnes en fauteuil roulant. La dangerosité de cet axe apparaît alors encore plus criante.

Face à la cité minière qui longe la rue des Hallots, le secteur récemment remis en état est réservé pour l'accueil d'activités économiques commerciales. Côté habitations, le trottoir est encombré de véhicules en stationnement qui interdisent toute circulation piétonne.

L'aménagement côté friche vise à la création d'un espace de stationnement, d'un chemin piéton et cycliste confortable accompagné d'un mail d'arbres et enfin d'une haie protectrice minimisant l'impact des futures installations commerciales.

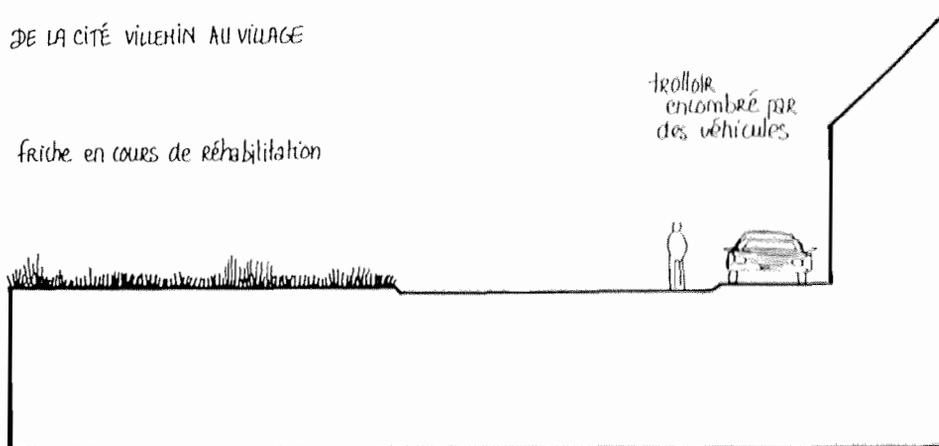


Les coupes de principe illustrent bien l'espace de stationnement, le chemin piéton et cycliste confortable accompagné d'un mail d'arbres et enfin la haie protectrice minimisant l'impact des futures installations commerciales.

DE LA CITÉ VILLERIN AU VILLAGE

friche en cours de réhabilitation

trottoir
entombé par
des véhicules



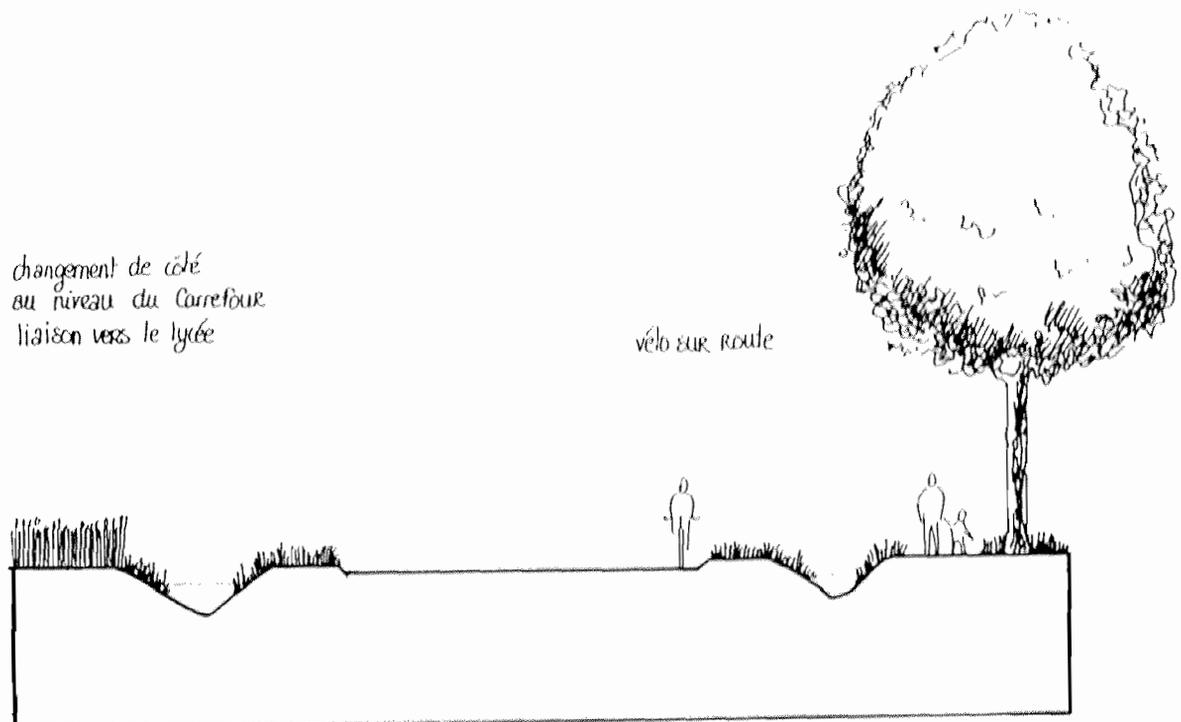
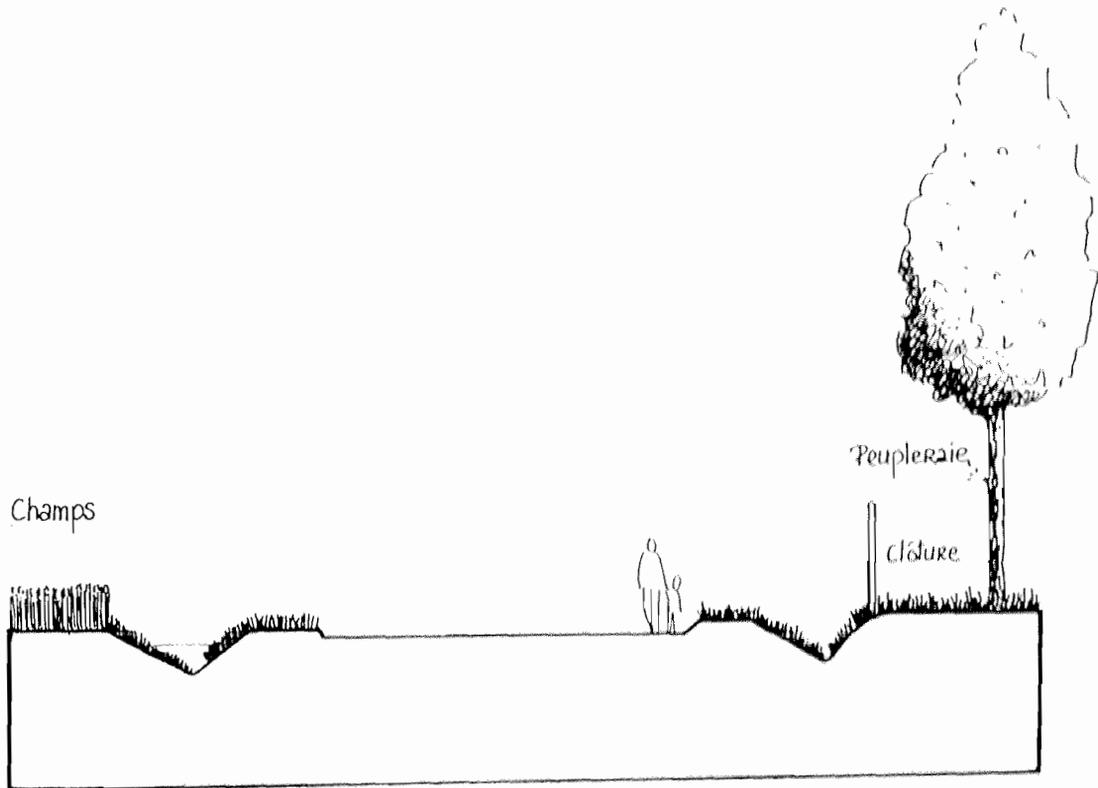
haie
écran visuel

Mail
promenade

Parking



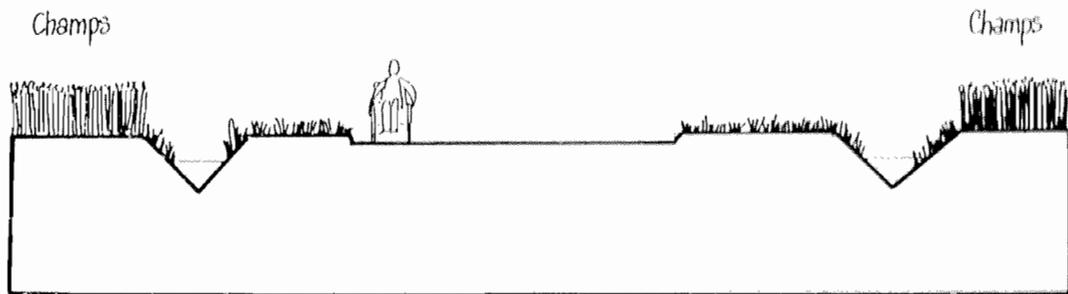
Le long de la peupleraie, la clôture est supprimée et cède sa place à un chemin piéton.
Les cyclistes sont laissés dans cette option sur la route.



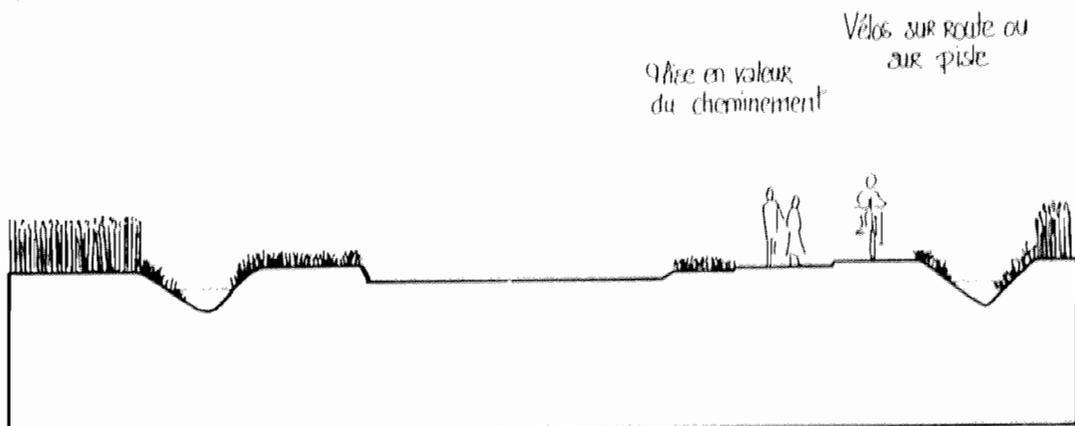
Dans la séquence en rase campagne, la seule possibilité est d'empiéter en partie sur les espaces agricoles en déplaçant les fossés. Les fossés sont laissés côté champs pour éviter l'intrusion des passants et des animaux (chiens...) dans les parcelles cultivées.

Une discussion avec les agriculteurs a montré leur adhésion à la démarche. La demande de ne pas planter d'arbres le long de ces chemins pour ne pas gêner les pratiques agricoles est respectée. L'objectif principal n'est pas de constituer un axe verdoyant et convivial mais de permettre une circulation en toute sécurité.

Contrairement à l'option illustrée sur la coupe au niveau de la peupleraie, une piste cyclable est associée au chemin, à l'écart de la route.



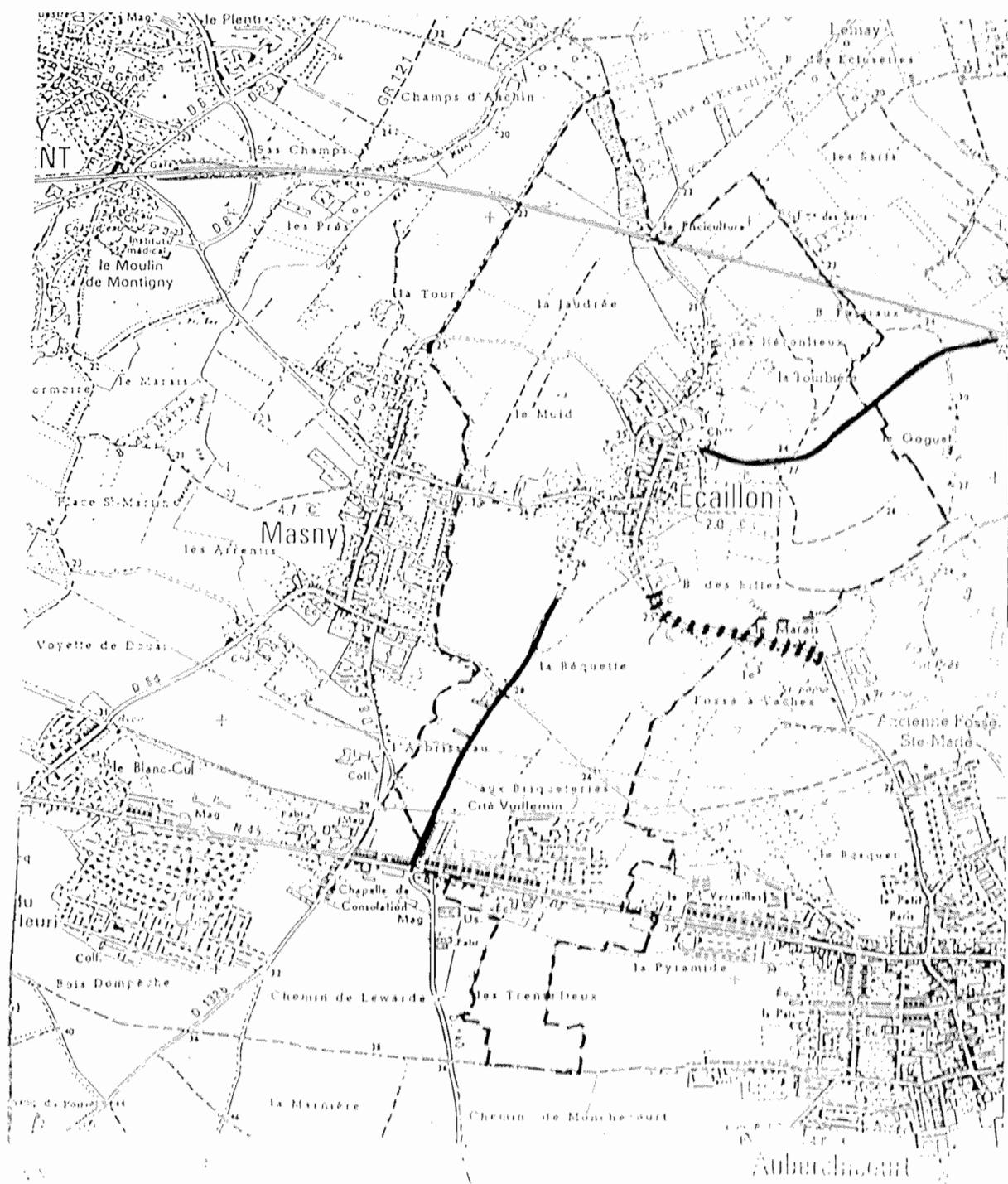
TRAVERSÉE AU NIVEAU DU CAVALIER



CARTE DE SYNTHESE DU RESEAU FONCTIONNEL

La carte ci-dessous illustre le rôle de support aux déplacements quotidiens le long des axes routiers principaux. Ce schéma n'est pas limitatif. S'il s'avère nécessaire, d'autres axes peuvent bénéficier d'une démarche similaire (Rue des maraichons vers Auberchicourt...)

Les choix de la RD13 vers Bruille les marchiennes et de la rue des Hallots s'expliquent par l'urgence des actions à engager pour améliorer la sécurité des usagers et de favoriser les liens bourg et cité, ainsi que la volonté de favoriser les parcours de découverte de la commune.



RESEAU INTERNE A LA CITE VUILLEMIN

Au coeur du quartier Vuillemin, des chemins parfois spontanés (dans le gazon) relient entre-elles les cités. Il s'avère appréciable d'en assurer un meilleur confort et une meilleure lisibilité. Les points forts comme l'église et la salle attenante doivent être plus facilement identifiés. Un accompagnement végétal assurera cette lisibilité.

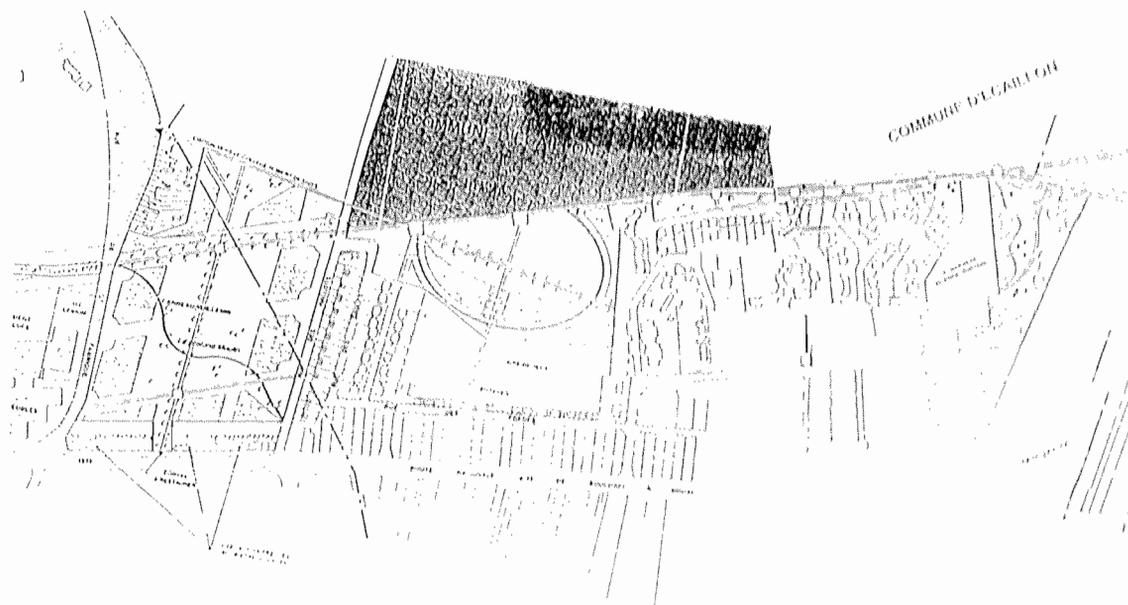
La majeure partie de ces chemins sont sur des emprises privées de la SIA ou de la SOGINORPA. Les terrains SOGINORPA, avec notamment la place T, sont en cours de rétrocession. Pour les chemins appartenant à la SIA, une rencontre avec les responsables a permis de définir un certain nombre de chemins inutiles dont l'accès doit être supprimé. Il a également été défini un certain nombre d'autres liaisons importantes à valoriser.

Les problèmes principaux sont le passage des deux roues et les modifications de tracés dans les pelouses. Pour palier à ces inconvénients, il faudra mettre en place des barrières qui formeront des chicanes et intégrer des plantations arbustives d'accompagnement.

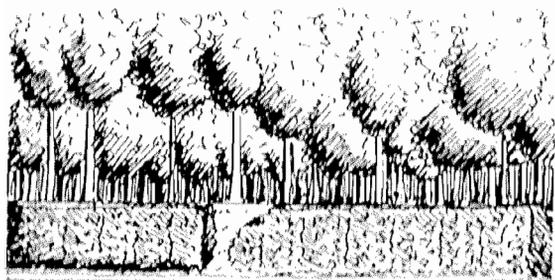
Inversement, les espaces trop fermés ou enclavés seront ouverts par la suppression des hautes haies de thuyas (chemin...).

L'extrait de l'étude d'aménagement des friches minières sur la cité Vuillemin par l'EPF présenté ci-dessous visualise les nouveaux chemins réalisés. Toutefois, des modifications ont été apportées par rapport à cette première esquisse, afin d'éviter par exemple de déplacer le terrain de football.

Certains de ces chemins de promenade ont également un rôle fonctionnel en reliant par exemple le collège de Masny.

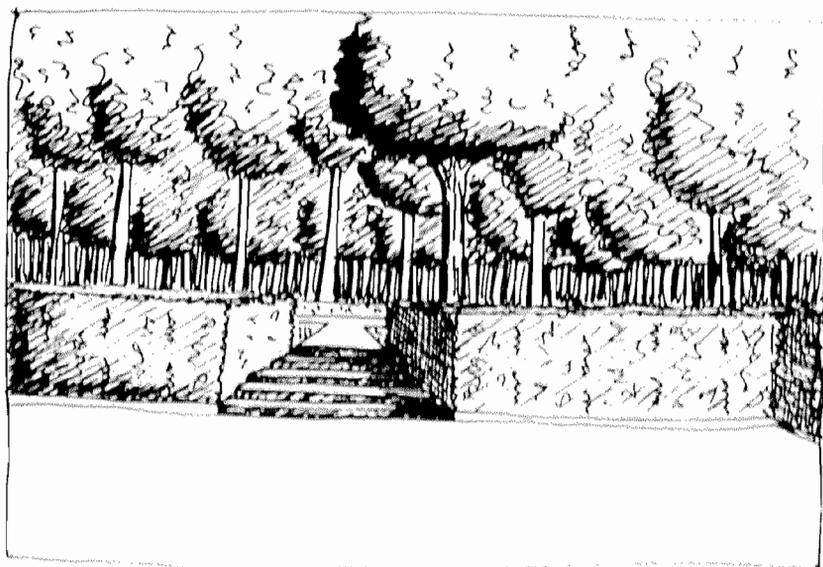


Le réseau interne est également à valoriser et à souligner car peu lisible. Il visera à compléter les relations avec la coulée verte en cours de réalisation en périphérie.



Les accès aménagés méritent d'être soulignés par des accroches particulières (si possible végétales).

D'autres accès peuvent compléter le réseau existant afin de renforcer les liens entre cités et espaces verts.



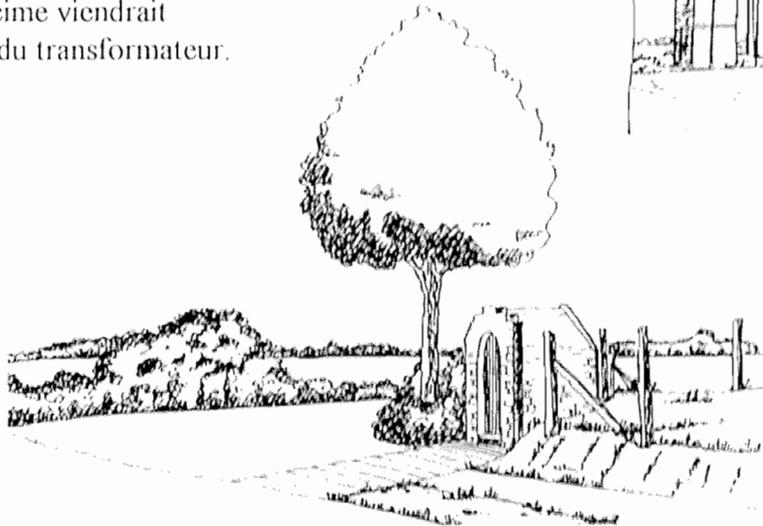
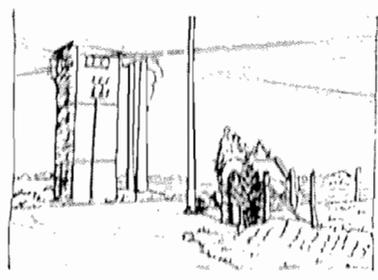
PETIT PATRIMOINE

UNITE COMMUNALE : LES ELEMENTS FORTS DU PATRIMOINE

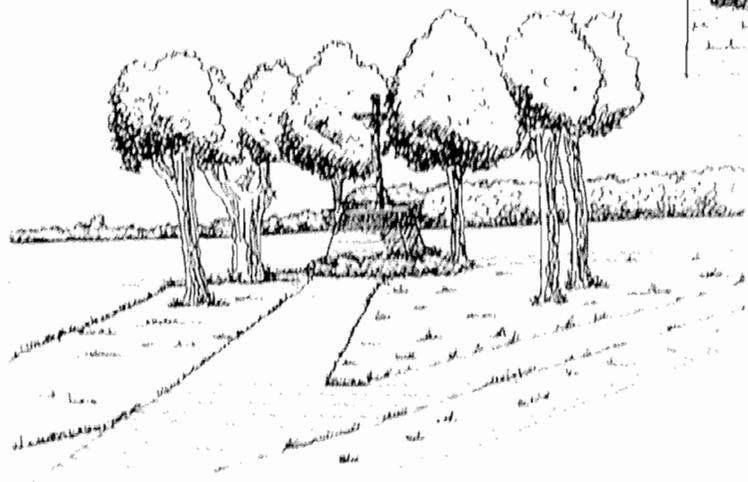
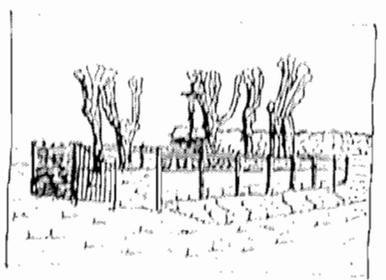
La mise en valeur des éléments forts du patrimoine (chapelles, chemins pavés, arbres remarquables...) permettra de ponctuer les promenades de points d'intérêt et offrir des thématiques de promenades (chemin des chapelles, chemin des saules...).

Des actions simples peuvent assurer la mise en valeur de ce patrimoine :

La chapelle construite en 1948 à côté d'un transformateur EDF et de ses chapelets de câbles peut bénéficier d'un aménagement simple : un arbre d'essence noble viendrait marquer le lieu pour lui conférer plus d'intimité. Sa cime viendrait également atténuer l'impact du transformateur.



Pour le calvaire, la mise en place de lierres grimpant sur les clôtures en béton viendrait rompre leur monotonie et estomperait l'effet des graffitis. Des plantes couvre sol et un chemin en sable de marquise complèteraient agréablement la composition.

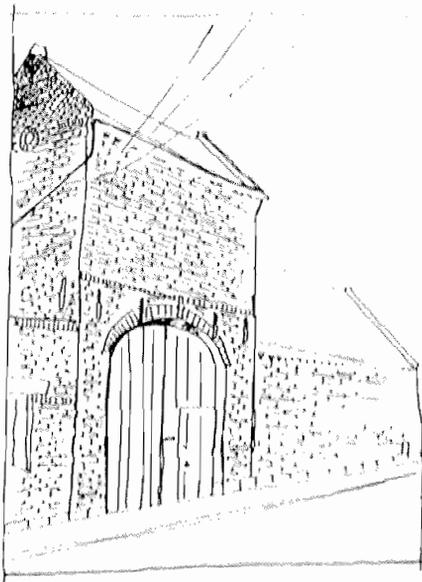


PATRIMOINE PRIVE

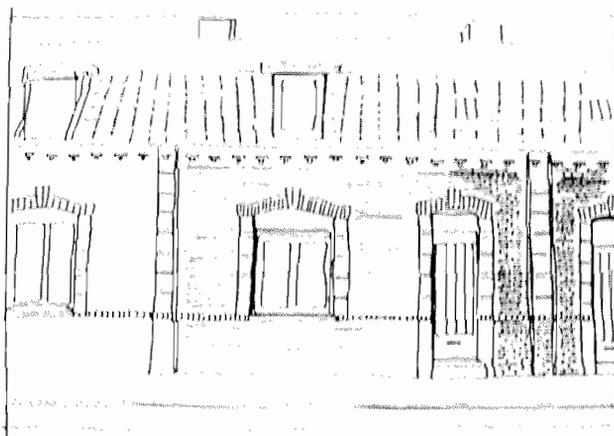
D'autres éléments architecturaux remarquables méritent d'être mis en valeur, même s'ils demeurent propriétés privées :

- Corons de la Cité Vuillemin.
- Brasserie de la Grande Rue.
- Fermes...

Le village ancien, à l'écart de ce grand axe routier, conserve le charme des villages d'antan, avec ses vieilles bâtisses.



Bien que sous estimé, le patrimoine des houillères recèle une richesse insoupçonnée. De nombreuses habitations offrent des appareillages de briques originaux et l'emploi de briques vernissées renforce cette diversité. Le choix judicieux des menuiseries (portes et fenêtres) permet de personnaliser chaque demeure tout en restant en harmonie avec les autres. Un travail sur les couleurs permettrait de garantir une cohérence à l'ensemble.



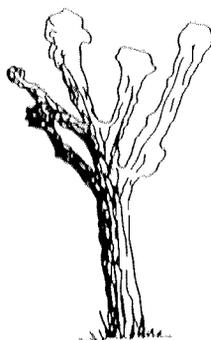
LES ARBRES ISOLES

Un choix : les arbres palissadés

On trouve de nombreux arbres ornementaux sur le territoire communal. Ils accompagnent des voiries (place du 8 mai 45) ou des édifices (calvaire, chapelle...). Ils ont tous été palissadés et taillés en tête de chat depuis longtemps.

Le choix de tailler les arbres en tête de chat est définitif. On ne peut revenir à un port naturel de ces arbres. Traditionnel des régions du nord de la France, ce type de taille ne diminue en rien la durée de vie de l'arbre. Il faut toutefois prendre des précautions lors des tailles d'entretien. Il faut en particulier tailler régulièrement les arbres, en prenant soin de ne pas laisser de chicots ni de couper la tête de chat en elle-même.

Il est impossible de redonner à un arbre taillé en tête de chat un port naturel. Si cette taille n'est plus adaptée, il faut supprimer les arbres et les remplacer par de jeunes sujets qui pourront s'épanouir librement.

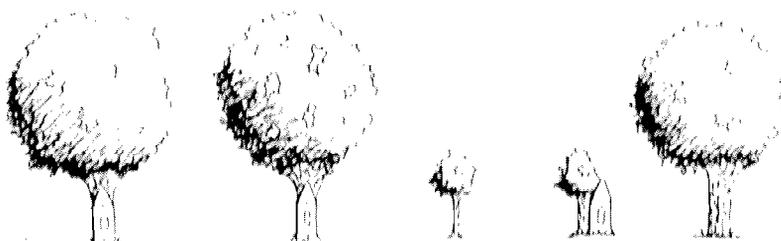


Le carrefour de la Béquette

Le Marronnier du carrefour de la Béquette, a été élagué sévèrement il y a une dizaine d'années. De gros rejets ont repoussé sur les charpentières, donnant l'impression d'une reprise vigoureuse de l'arbre. Cependant la taille a définitivement fragilisé ces branches, n'offrant comme solution qu'un éclaircissage régulier afin de limiter le poids excessif sur ces grosses branches.

En plus, se pose le problème du remplacement. Le développement du marronnier compromet l'existence de la chapelle. Les racines sont en train de la soulever et risquent de la faire basculer. Actuellement l'arbre est arrivé à maturité, son état sera stable durant une dizaine d'années puis va péricliter.

La plantation d'un jeune sujet à proximité de cet endroit, permettrait d'avoir un arbre formé, lors de l'abattage futur de ce marronnier, et de garder ce repère fort dans le paysage. Cela permettra aussi, à terme, de protéger la chapelle.



LES RUES : LE BOURG

UNITE DU BOURG : LES ACCOTEMENTS DES RUES

L'urbanisme récent a engendré une banalisation. Qu'il soit collectif ou individuel, en lotissement homogène ou sous forme de parcelle libre de constructeur. La définition d'un schéma de plantation homogène sur tout le village permettra d'harmoniser les relations entre les tissus anciens et les extensions récentes.

La typologie des rues principales du bourg ancien d'Ecaillon fait apparaître une forte emprise. Un trottoir en enrobé permet un déplacement confortable des piétons. Le reste de l'emprise entre ce trottoir et les façades des maisons est en schiste. Ces rues actuellement dénudées étaient jadis agrémentées d'arbres.

Pour renouer un trait d'union entre les secteurs anciens et récents, le végétal semble la solution la plus simple à mettre en oeuvre :

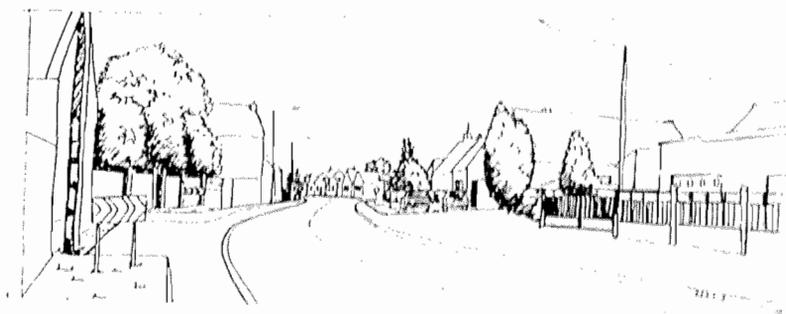
- Des arbres de petit développement pour intimiser les lieux, au droit d'espaces dégagés pour ne pas gêner les habitations. Le choix d'un même genre (pommier) permet de constituer une continuité entre le bourg et les lotissements.

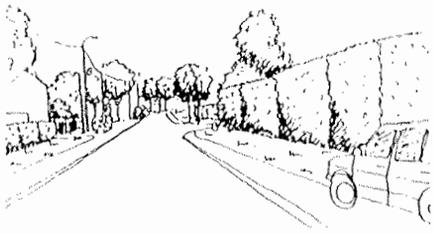
- Des gazons fleuris animent les espaces engazonnés et les trottoirs plus urbains.

- Des plantes grimpantes sur certains murs ou certaines façades égayent l'espace très minéral du village et renforce les relations avec les lotissements aux clôtures végétales.

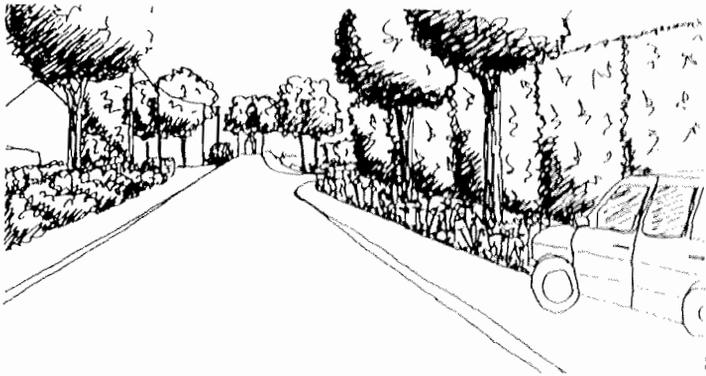
A ce niveau , la participation des habitants sera précieuse en complément des actions communales (traitement des clôtures, façades et murs de jardin).

Dans les virages, ces plantations soulignent la perception du tracé de la route et permet d'intégrer les éléments de signalisation.

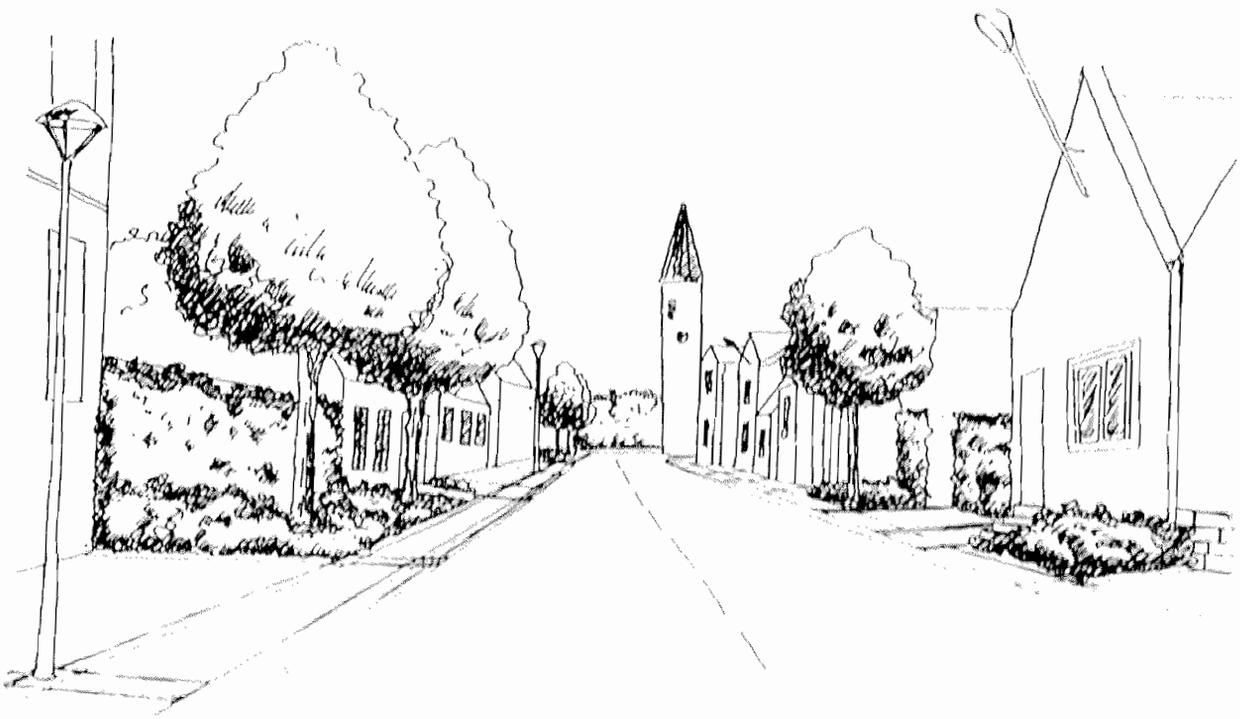




Dans les lotissements récents, le profil est similaire mais du gazon remplace le schiste. Les maisons en retrait n'ont plus de façade en front à rue mais des haies taillées (souvent du thuya). Les aménagements sont identiques : arbres et arbustes ou prairies fleuries.



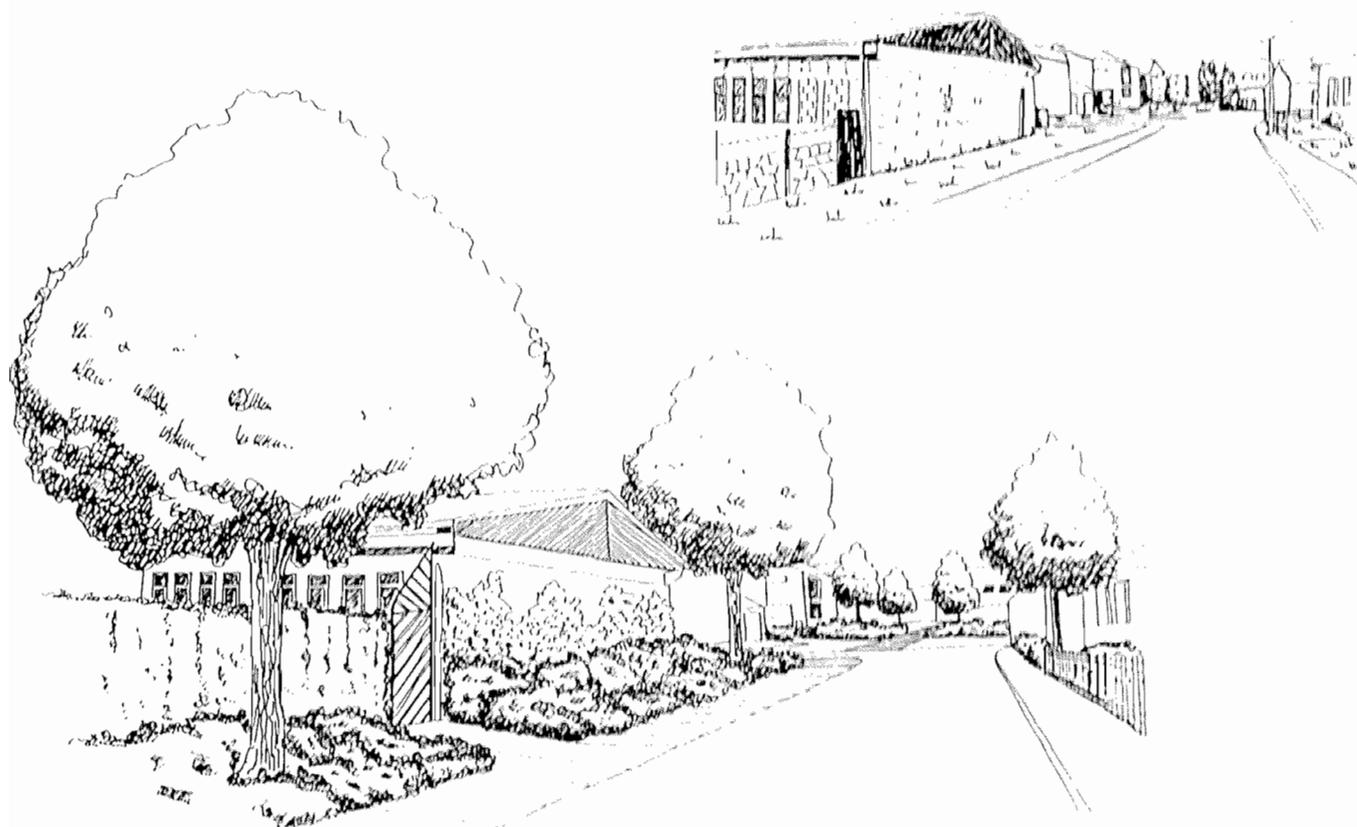
Pour la rue principale, les principes sont identiques. De plus les caniveaux sont réalisés en pavés de récupération pour retrouver le caractère rural. Le trottoir large de 1,50 mètre est matérialisé. Le reste de l'espace peut être en sable stabilisé si l'espace est utilisé pour le stationnement. Sinon, des plantations sont ménagées. Le choix de l'éclairage et du mobilier urbain participera à l'image de cette rue.



LES RUES : LA CITE

UNITE DE LA CITE MINIERE : LES ACCOTEMENTS DES RUES

La cité minière offre une image particulière et intéressante. En fait, il ne s'agit pas d'une seule cité, mais de plusieurs aux architectures et à l'urbanisme différents. A celles-ci se sont ajoutés des lotissements récents et des collectifs. Tous ces éléments ont été conçus sans réel lien. Il en résulte un nombre important d'espaces d'accompagnement. L'absence de lecture claire entre espace public et privé, la diminution d'entretien de jardins par les locataires âgés entraînent une impression partielle d'abandon.



Ces espaces libres sont un atout précieux pour redonner sa cohérence (décloisonner) au quartier et lui conférer une image plus valorisante. Ce sont des supports parfaits pour aménager des lieux de convivialité.

Les solutions à mettre en place sont similaires au bourg, avec une forte utilisation du végétal. Mais le vocabulaire doit être ici également spécifique :

- Les haies de troènes des maisons des mines offrent une certaine harmonie. Elles apportent une assez grande diversité par de multiples formes... Il est possible de les prolonger.
- L'arbre à privilégier sera le cerisier, qu'il soit d'ornement ou producteur de fruits.

Des actions transversales de coordination avec les diverses institutions concernées garantiront la bonne adéquation entre les volontés communales et celles de ces différents partenaires : SIA, SOGINORPA. La vue ci-dessus met par exemple en évidence l'ouverture

visuelle vers la liaison piétonne... dont les principes d'aménagement sont évoqués au chapitre sur les cheminements.

GESTION DES ESPACES VERTS

Des espaces verts classiques

Il existe deux types d'espaces verts sur le territoire communal, ceux gérés par la commune et ceux gérés par les bailleurs sociaux (SIA, SOGINORPA...).

La commune a décidé de confier la gestion de ses espaces verts à une société privée de jardinage qui effectue les travaux d'entretien de manière classique. La commune présente donc un visage classique, de gazons régulièrement tondus et de buissons taillés. Ce type d'entretien semble cohérent avec l'habitat collectif ou pavillonnaire de la cité des Arbrisseaux, mais pas avec le centre bourg, d'aspect rural.

Les inconvénients de ce type d'entretien sont le temps passé et l'existence de recoins difficiles à traiter (entre deux arbustes, il reste toujours des zones de terre nue, où il y a accumulation de papiers ou autres).

Pour renforcer le côté campagnard du village et augmenter le fleurissement, on pourra mettre en œuvre une gestion différenciée et un fleurissement extensif de la commune.

Du gazon à la prairie fleurie

Sur les délaissés enherbés, il est possible de laisser évoluer le gazon vers une prairie fleurie. La prairie permet d'entretenir à moindre coût un fleurissement extensif adapté aux conditions écologiques du village. Elle offre un aspect champêtre, coloré et permet la création de mini-corridors biologiques entre les espaces de la commune.

Laisser évoluer les arbustes

Lors de la taille de formation des arbustes, il peut être conseillé de laisser ceux-ci évoluer vers un port plus naturel. Les arbustes occuperont alors un plus grand volume, diminuant les délaissés entre chaque pied et offriront, même en hiver, un aspect plus intéressant. Si les arbustes ont un trop grand développement, c'est qu'ils ne sont pas adaptés à leur situation : il faut les supprimer et les remplacer par des végétaux de moindre développement qui ne nécessiteront pas de taille régulière importante.

Profiter du temps gagné

Le gain de temps sur la tonte des gazons peut être réinvesti dans du fleurissement d'annuelles aux endroits stratégiques (place du 8 mai 1945, parvis de la mairie, entrées de ville...). La commune présentera alors un visage plus fleuri et plus soigné aux endroits stratégiques.

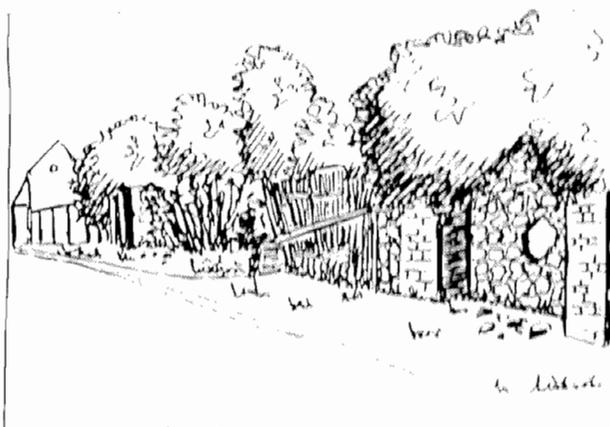
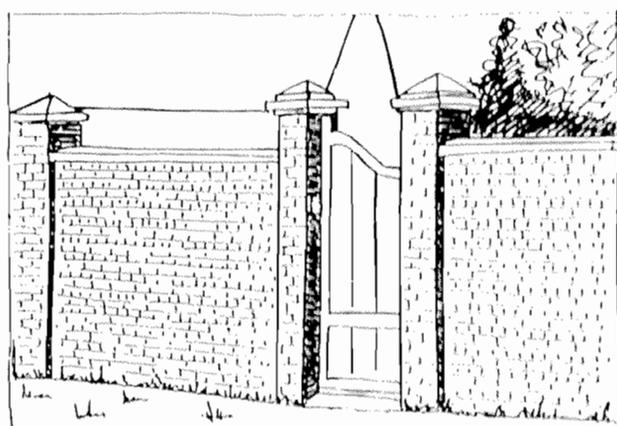
Un autre bénéfice pourrait être la création d'emploi sur la commune. En effet, le regroupement de différentes nouvelles activités d'entretien (entretien des fossés, tailles des saules têtards...) pourrait justifier la création d'une structure d'insertion par l'environnement si une dynamique intercommunale était enclenchée.

LES HABITANTS

PARTENARIAT ET PARTICIPATION DES HABITANTS

Un des charmes d'Ecaillon tient en la qualité de son patrimoine architectural : vieilles fermes ou vieilles bâtisses, maisons minières, murs en brique. La valorisation de ces éléments par des réparations judicieuses ou simplement un rejointoyage valorisera notablement le cadre de vie.

Le village ancien, à l'écart de ce grand axe routier, conserve le charme des villages d'antan, avec ses vieilles bâtisses. Mais la présence de quelques éléments perturbateurs vient rompre cette qualité : murs en parpaing, clôtures vétustes, façade aux ouvertures (fenêtre ou porte) occultées avec des matériaux différents (briques industrielles) et sans respecter l'appareillage initial....



Heureusement, il existe mille exemples d'interventions intéressantes : une façade en briques sablée et rejointoyée, un bel arbre, quelques plantations arbustives ou une plante grimpante... Il est clair que les limites entre l'espace privé et l'espace public sont floues. Les deux s'associent souvent pour constituer le cadre de vie de la commune d'Ecaillon.

Des plantes grimpantes peuvent dissimuler les murs disgracieux (en parpaing ...) ou agréablement animer les plus intéressants. Les habitants interviennent donc directement sur la qualité du cadre de vie. La mise en valeur des actions de certains habitants pourra servir de référence aux actions à promouvoir.

Il est possible d'avoir des démarches plus volontaristes : sur les vastes trottoirs, si l'espace n'est pas utilisé pour du stationnement et si les riverains le désire, la commune prépare le terrain (enlèvement du schiste et apport de terre végétale) et fournit quelques plantes. En contre partie, le riverain complète la plantation et en assure l'entretien. Si pour des raisons diverses le riverain n'assure plus cet entretien, il suffira de remplacer les plantations délicates par un gazon facile à tondre ou des plantes couvre sol.

Exemple de plantation intéressante

ACTIONS PONCTUELLES

LES SPECIFICITES COMMUNALES

LA CITE

La RN45 est l'élément perçu par les personnes qui traversent la commune. Il faut y intervenir afin de renforcer la spécificité d'Ecaillon et de souligner les espaces stratégiques, notamment la place face au centre social.

La liaison vers le centre commercial, bien que sur la commune de Masny, a été revendiquée lors des réunions publiques. L'importance de cet espace pour la sécurité des riverains et l'image de la commune qui s'y dégage nous amènent à définir des aménagements appropriés.

Au coeur de la cité, la place T et la rue des Frênes souffrent d'une image peu valorisante à cause d'un aspect d'abandon et la présence le long de la rue de nombreux garages

LE BOURG

L'école de la rue des Maraichons doit être mise en valeur.

Les aménagements autour de l'église et du château sont primordiaux pour le devenir de la commune. Toute la richesse du patrimoine historique doit être valorisée. Les problèmes de foncier nous amènent à proposer diverses esquisses ayant toutes pour même objectif la valorisation du site.

La mairie fort discrète doit être valorisée par l'aménagement de la place. Cet aménagement présente la particularité d'être le site qui potentiellement mérite le plus une intervention. Pour cette raison nous nous sommes davantage attardés à cet espace qui a bénéficier d'une réflexion plus poussée.

LA RN45

LA RN 45

On découvre la commune par la RN45. Ou plutôt on ne la découvre pas, car la continuité de l'urbanisation minière le long de cet axe interdit toute distinction nette avec Masny et Auberschicourt. Rien ne vient rompre la continuité de la route, sauf un feu tricolore pour marquer une traversée piétonne privilégiée. Tout le projet d'aménagement jouera de cette ambiguïté :

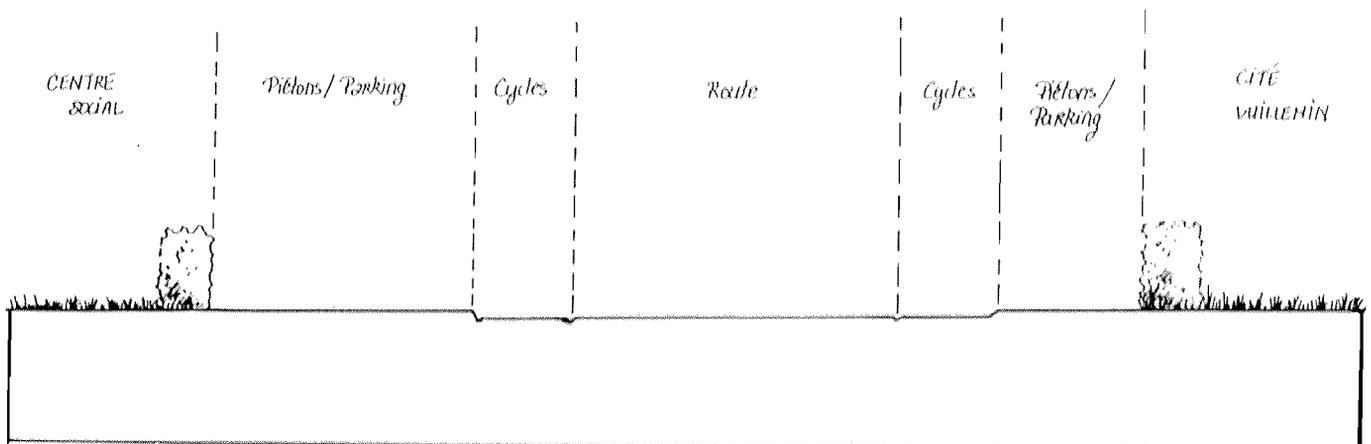
- garantir la lisibilité de la RN45 comme un axe structurant (Vision à l'échelle intercommunale pour conserver la cohérence de cet axe par rapport à son histoire...),
- souligner l'identité d'Ecaillon par la mise en évidence des spécificités d'Ecaillon à préserver et à valoriser.

La frange nord de la rue est bordée d'une cité minière. Les jardins en front à rue offrent une image hétéroclite avec une alternance de jardins bien entretenus et d'espaces sauvages, de haie opaque ou de jardin ouvert sur la rue... Ce caractère hétérogène est une richesse venant animer une architecture répétitive. Mais l'ensemble est assez peu esthétique et ne dégage aucune image spécifique.

La frange sud est plus hétérogène. La présence d'équipements : écoles et salle des fêtes est imperceptible. Seule la présence d'un feu tricolore confère à cette traversée un statut particulier. Présence d'arrêts de bus, frioterie... mais aussi pharmacie, coiffeur, cafés, tous installés côté sud.

Côté Auberschicourt, des ouvertures sur la campagne assurent une respiration et permettent de distinguer encore les deux communes. Mais le mitage de maisons individuelles arrive...

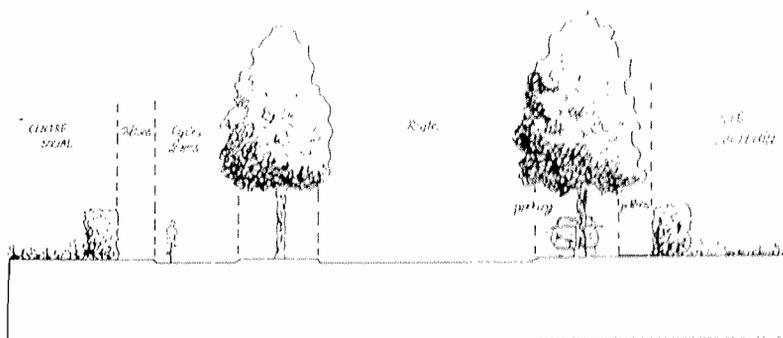
Pour les riverains, la route nationale 45 (cité Vuillemin, cité des Arbrisseaux) est une véritable rupture entre les habitats disposés de part et d'autre. Il faudra rendre à cet axe une dimension plus urbaine, plus humaine, en redonnant la place aux piétons et aux habitants d'Ecaillon.



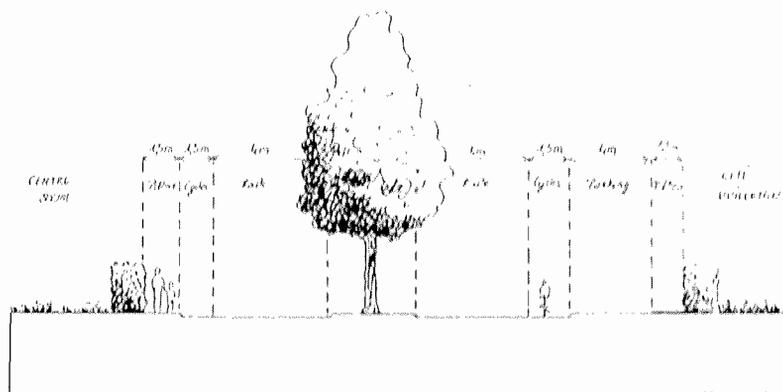
Toutes ces remarques nous amènent à repenser le profil en travers de la RN45. L'objectif sera de combiner les impératifs techniques (passage de convois exceptionnels) et les besoins des riverains, notamment concernant l'amélioration des traversées de route.

L'espace très ouvert de la rue, suite à l'éloignement des constructions et à l'absence d'arbres, entraîne une image peu urbaine et incite à la vitesse. Pour cette raison, la première démarche sera de planter pour lui donner un caractère plus intime et non plus celui d'un grand axe routier. Cet effet sera accru avec la non plantation des séquences non urbaines afin de renforcer par contraste cette impression.

La première solution se base sur la plantation des deux côtés de la route qui permet d'isoler les pistes cyclables de la rue.



La deuxième solution est plus ambitieuse avec la création d'un îlot central. Ce principe permet surtout aux riverains de pouvoir traverser la rue en deux temps et ainsi dans de meilleures conditions de sécurité. La route offre un aspect moins monumental et permet de mieux valoriser les traversées piétonnes.



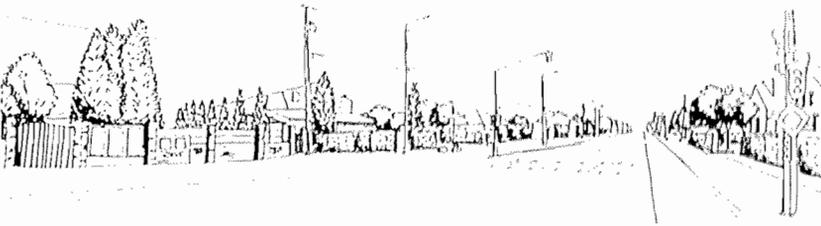
Une troisième solution est de reprendre une partie des jardins des habitations des houillères pour créer une contre-allée. Nous n'avons pas approfondi la démarche car ce projet de réaménagement de la RN45 doit se faire à un niveau intercommunal. Toutefois, le principal objectif de ces esquisses est de souligner l'importance des riverains et de ne pas se borner à une réflexion sur la gestion des flux. C'est également un projet majeur qui doit refléter l'image d'Écaillon.

LA PLACE DU CENTRE SOCIAL.

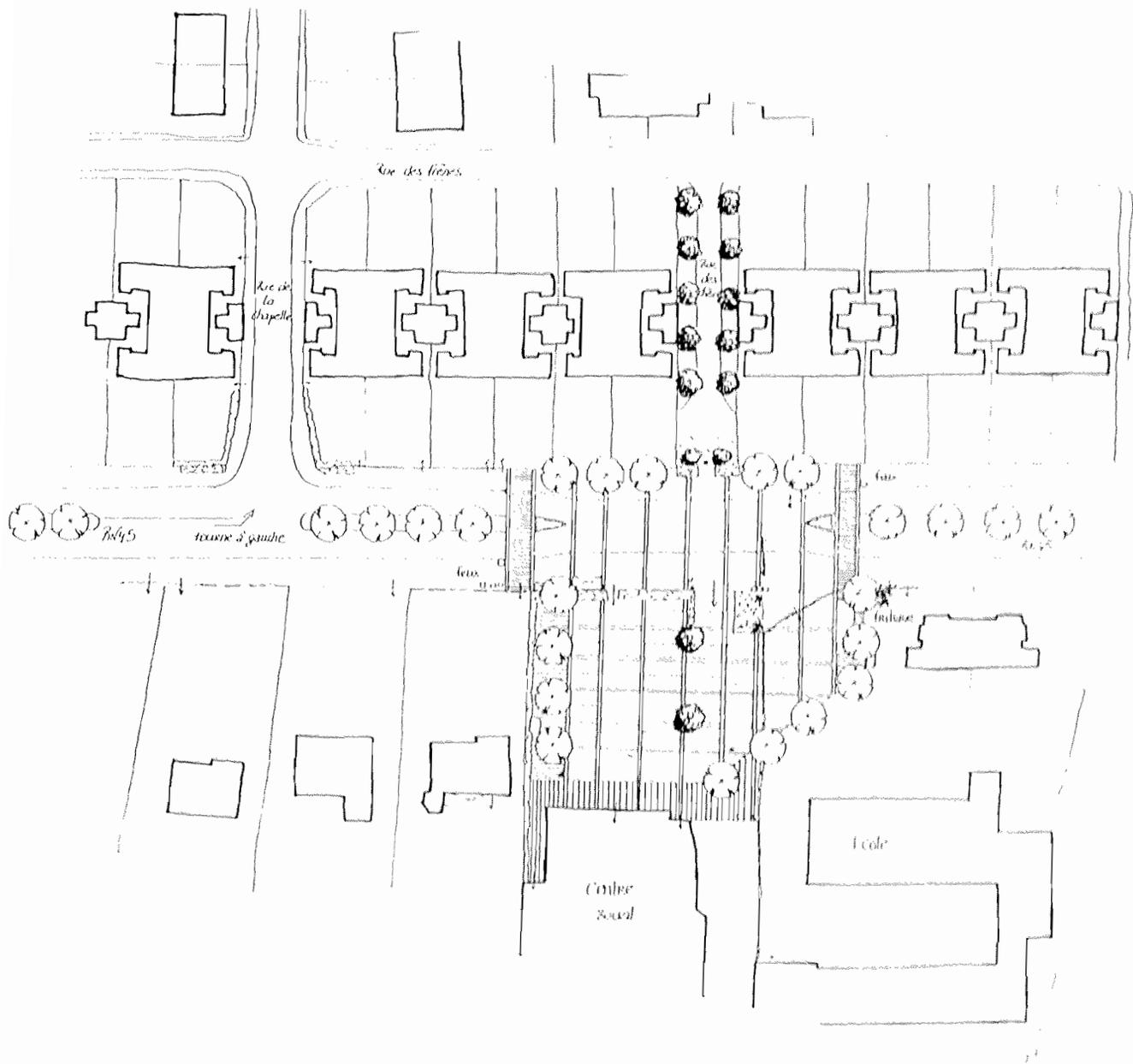
Les objectifs définis pour la RN45 sont ici exacerbés. Afin de casser la linéarité de la rue et de valoriser les équipements publics (école et centre social), une vaste place est aménagée. Le dessin de cette place vise à renforcer sa prédominance par rapport à la rue. L'absence d'arbre sur cette séquence induit une impression de lumière et de respiration très forte qui contraste nettement avec le reste de la rue.

Des arbres cernent la place pour lui donner plus de cohérence et de caractère. L'accès à l'école se fera désormais sur la place, à l'écart des flux routiers. La friterie qui anime l'espace sera préservé et intégrée à l'ensemble.

La trame au sol de la place permet de délimiter les places de stationnement. Mais en absence de toute voiture, la place se trouve ainsi égayée et n'offre pas l'image morne d'un parking de supermarché.



Plan de la place.



TRAVERSEES PIETONNES.

Le plan ci-dessous illustre une possibilité de souligner les traversées de voies. L'exemple choisi, part de l'hypothèse de préserver les deux voies côte à côte, sans îlot central

Des éléments verticaux significatifs et proches de la route soulignent la zone de conflit. Arbres, jardinières et mobiliers urbains (éclairage...) sont combinés pour interpeller les automobilistes et générer une impression de resserrement pour inciter à ralentir.



RELATION AVEC LE CENTRE COMMERCIAL.

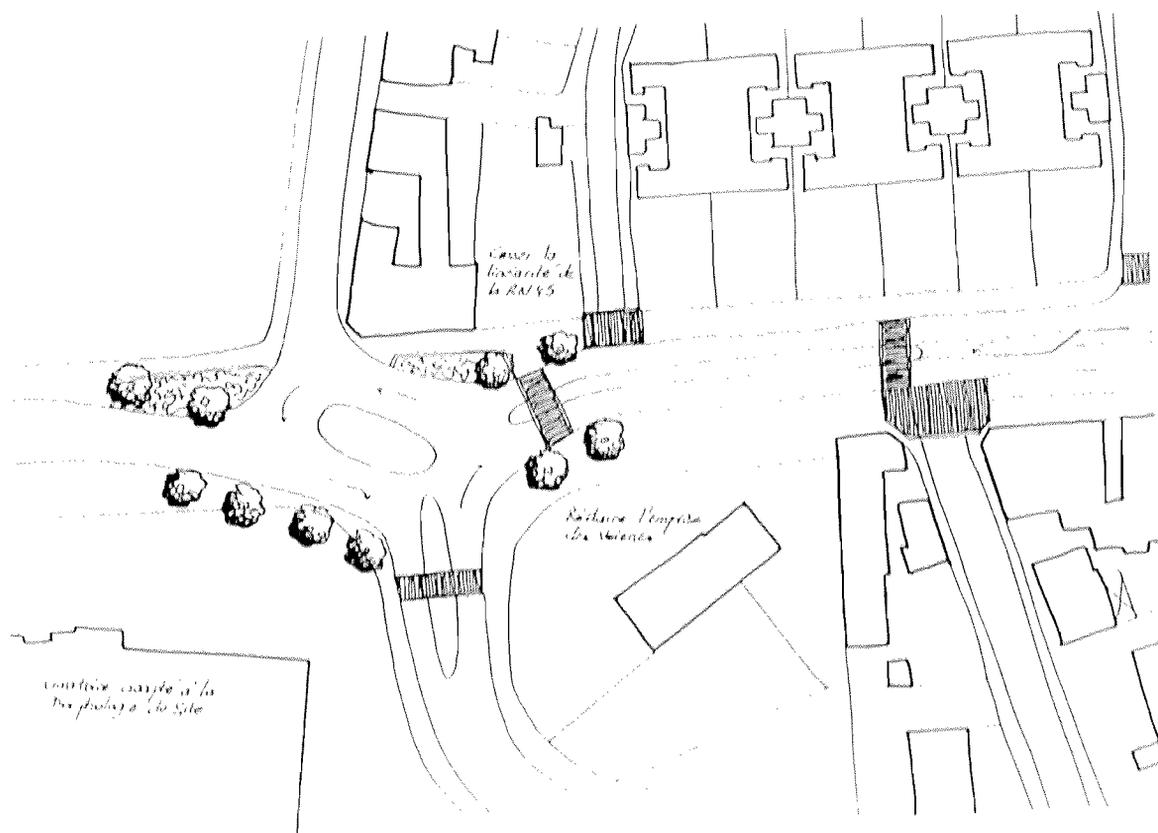
La relation avec le centre commercial tout proche n'est absolument pas perceptible pour les automobilistes et la traversée de la chaussée hasardeuse pour les riverains. Les notions de sécurité des piétons, des cyclistes et de la gestion des stationnements, sont intégrées à cette réflexion. Comme pour les autres séquences, la RN45 demeure un axe exclusivement routier. Les passages transversaux sont imperceptibles. Aucun élément ne vient rompre cette régularité pour affirmer la place du piéton et le caractère urbain du secteur.

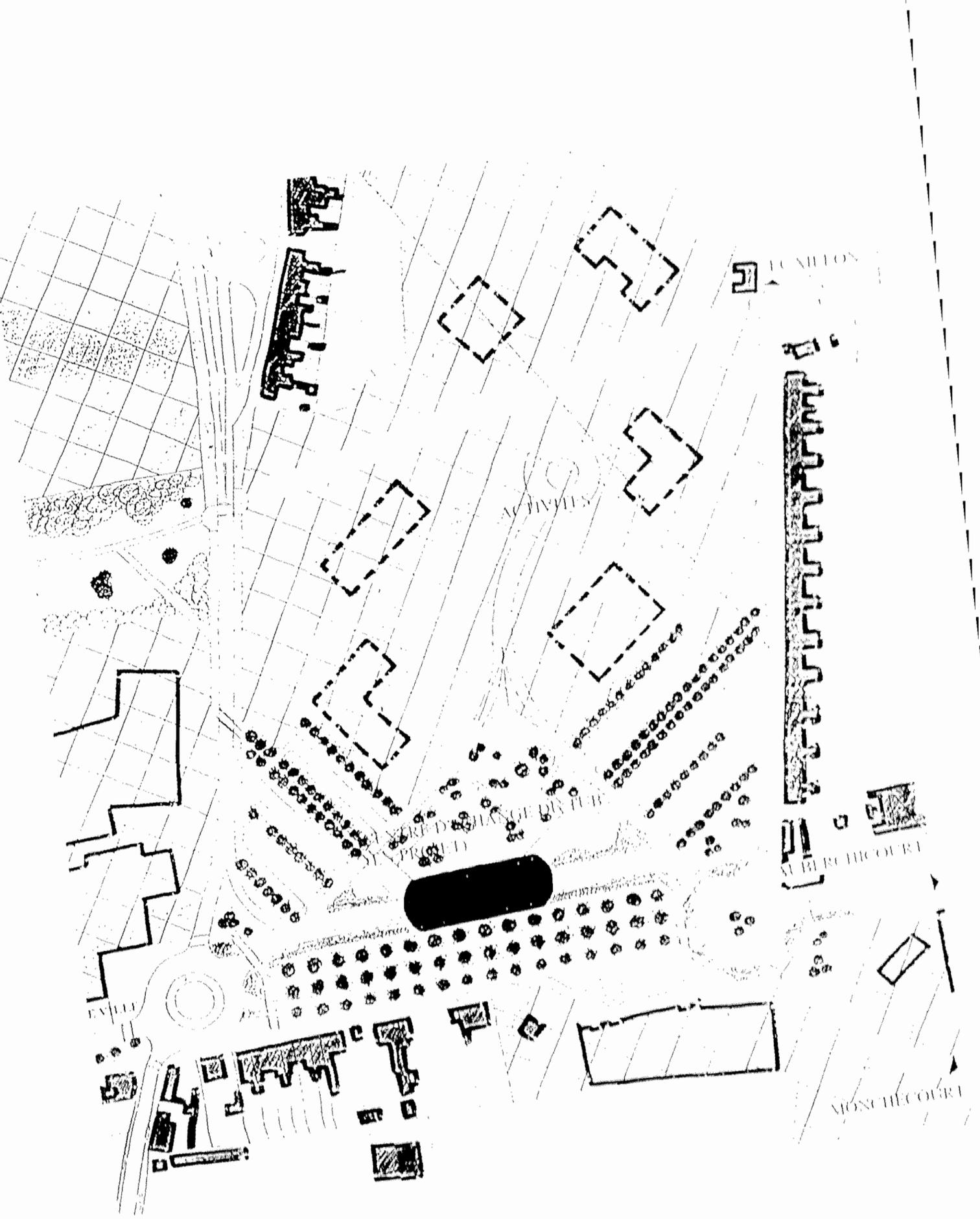
Côté Masny, la relation vers le bourg ancien n'est guère mise en évidence. Pourtant, la présence de ce carrefour offre une grande potentialité de mise en valeur. Mais il n'est pas sur Ecaillon ! La démolition de la cité minière sur Masny offre dès aujourd'hui une autre perception de ce lieu. Le schéma d'urbanisme de ce secteur avec les projets de gare bus et de zone d'activités intégrera les notions de continuité verte.

Par rapport au schéma d'aménagement déjà défini, il semble important de retravailler toute la frange entre la cité et la future zone aménagée. Il serait judicieux de préconiser la mise en place d'un espace tampon à dominante végétale qui préserve le caractère et la tranquillité de la cité. Cet espace pourrait également intégrer des espaces de stationnement pour les riverains qui stationnent actuellement sur le trottoir au désespoir des piétons.

Le giratoire sera à aménager comme la porte d'Ecaillon avec une articulation vers le bourg (et aussi vers Monchecourt). Le fait que les routes ne se croisent pas parfaitement à angle droit, il faudra peut être envisager la configuration d'un giratoire oblong.

L'emprise de la route peut, dès à présent, être réduite pour limiter la sur largeur et redonner sa place aux piétons. Un îlot central permet de traverser en deux temps et d'intégrer les "tourne à gauche".

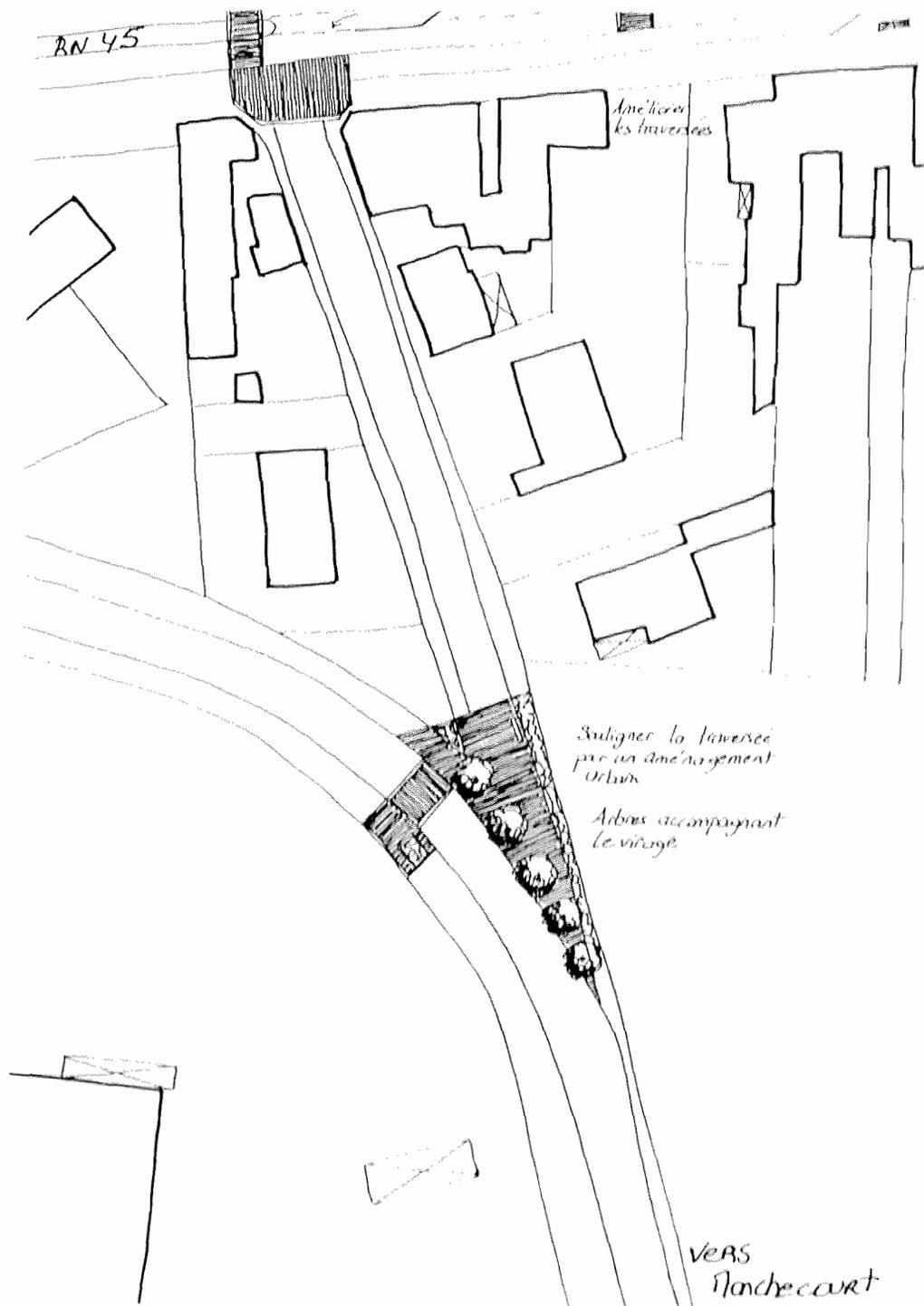




Extrait du plan de projet de la ZA de Masny

Au niveau du virage vers Monchecourt, la traversée piétonne spontanée est matérialisée afin d'améliorer la sécurité des usagers. Le talus anti-franchissement est arasé pour céder l'espace à une placette. Il s'agit de permettre aux automobilistes d'identifier le caractère du lieu et de leurs signifier le caractère urbains du secteur.

Des arbres d'alignement accompagnent le virage.



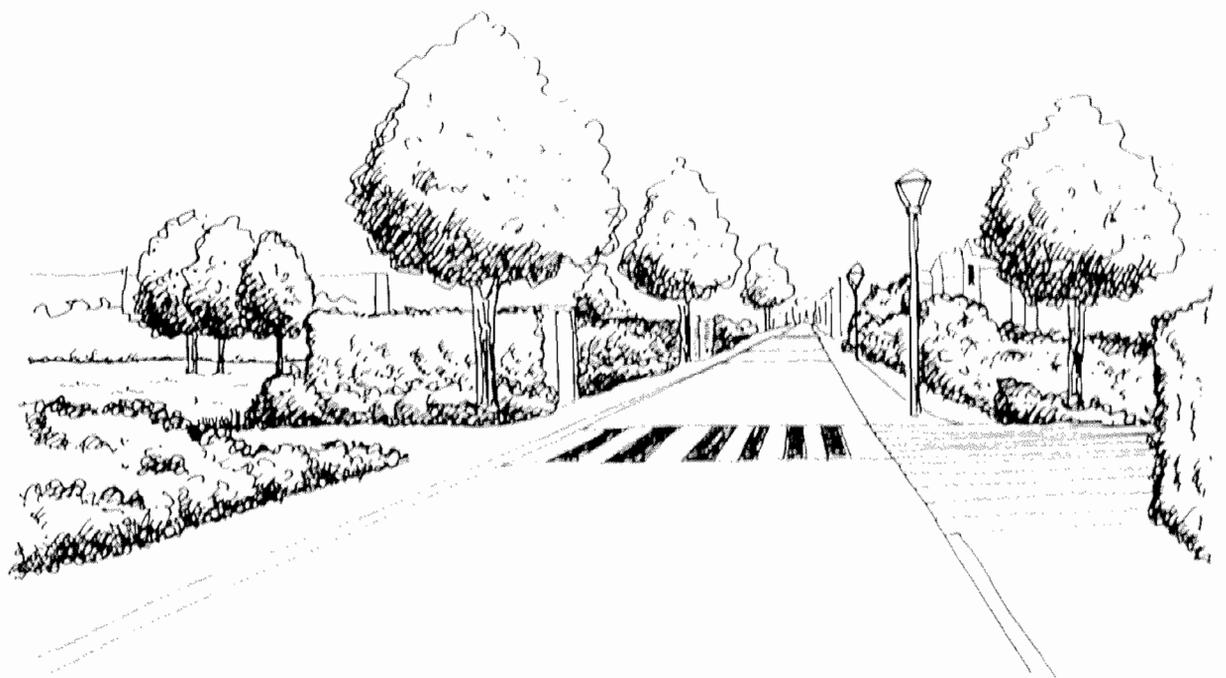
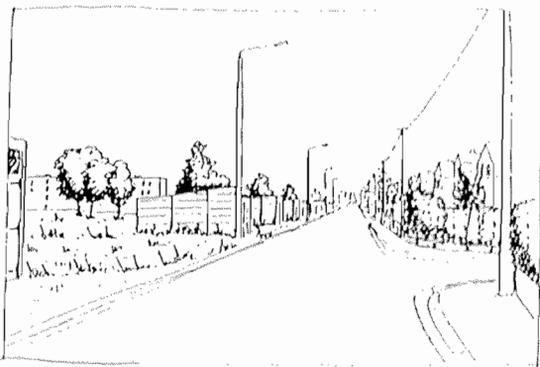
LE COEUR DE LA CITE

LA RUE DES FRENES

L'image actuelle de la rue est celle d'un axe très linéaire où la circulation est assez rapide et une vision de garages souvent à l'état de ruine.

L'objectif des aménagements est similaire à ceux de la RN45 mais à une échelle plus modeste : casser la linéarité de la route et souligner les traversées de route afin de réduire la vitesse. Ces traversées sont matérialisées au droit des carrefours et seront prolongées vers le parc récemment aménagé par l'EPF. Pour ce faire, quelques garages seront à démolir et à reconstruire dans les séquences réservées à cet effet.

Un travail, en étroite relation avec la SOGINORPA, permettra de concrétiser la démarche auprès des propriétaires des garages afin d'améliorer leur image d'ensemble. Certains seront à rénover, d'autres à refaire complètement. Afin d'éviter l'anarchie, les séquences susceptibles d'accueillir des garages seront aménagées en parking avec un revêtement en schiste. Suivant les besoins, ceux-ci pourront évoluer en garage (et inversement) Les nouveaux garages seront tous mitoyens pour éviter les espaces interstitiels ingérables.



LA PLACE "T"

L'aménagement de la place T vise à lui redonner un caractère de place. Les arbustes sont supprimés pour ouvrir visuellement l'espace. Des alignements d'arbres viennent cerner la place et lui apportent une intimité. Un de ces alignement se prolonge et souligne une liaison piétonne forte entre l'aire de jeux et les espaces verts de la SIA et au delà, la peupleraie. L'autre alignement est accompagné d'un muret-banc épaulé par des arbustes bas très ornementaux. L'espace central est laissé libre avec un revêtement en sablé stabilisé pour permettre les jeux de boules.

Des places de stationnement sont aménagées le long de la rue pour répondre aux besoins importants dus à la présence d'une église polonaise très fréquentée et d'une salle des fêtes. Un jardin privé remblayé par du schiste est en partie utilisé.

Mais l'aménagement de la place passe obligatoirement par son baptême. L'aménagement de cette dernière est une occasion pour enfin la nommer autrement que par un numéro de matricule.



Plan de la place T

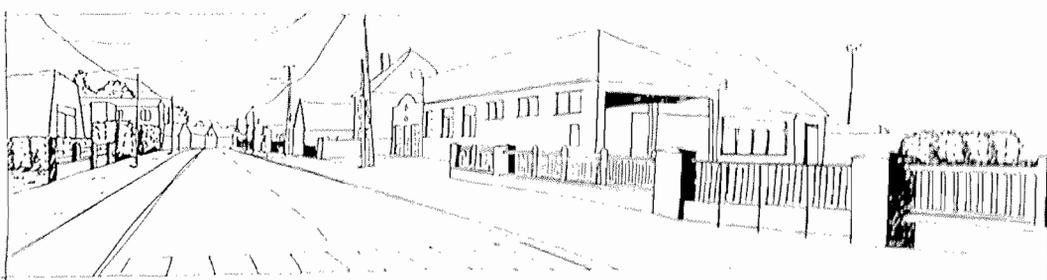


LE VILLAGE

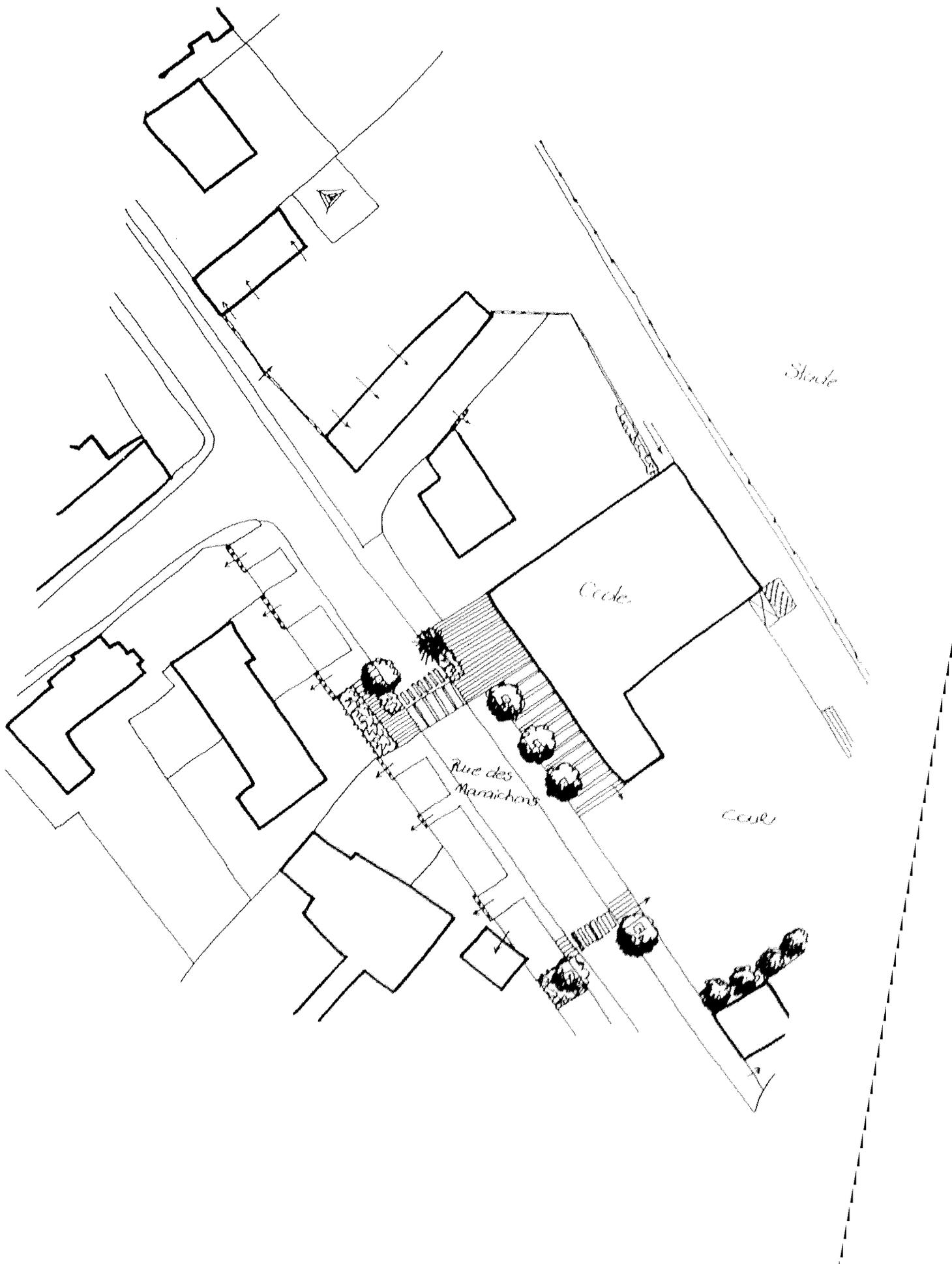
RUE DES MARAICHONS

Comme toutes les rues de la commune, cette rue bénéficiera d'aménagements visant à redonner le caractère de village. Toutefois, quelques éléments significatifs viendront souligner la présence de l'école afin de sécuriser l'espace lors des heures de début et de fin d'école

La plantation d'arbres de haut jet permet de donner un effet de porte et amène l'automobiliste à ralentir. Plutôt qu'un balisage routier, l'aménagement d'une signalétique adaptée permettra de souligner la présence de l'école. Le dessin de crayons géants est une vue de principe permettant de mieux visualiser la démarche.

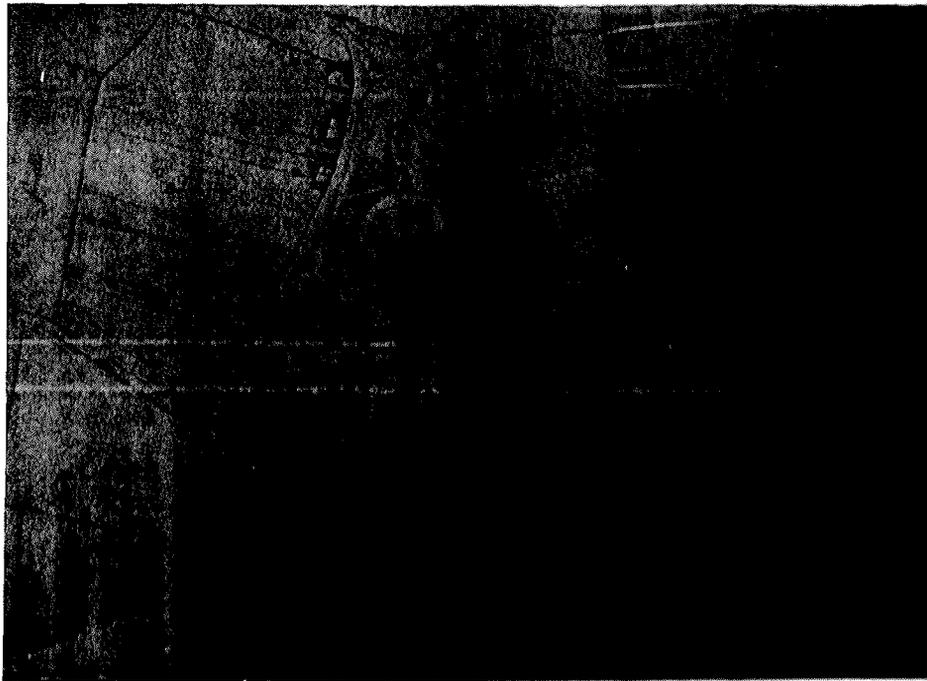


Plan de l'école



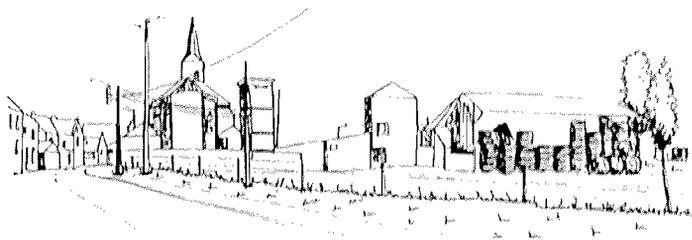
ABORDS DE L'EGLISE ET RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES

L'église, la ferme, le château et le pigeonnier constituent un ensemble cohérent, précieux à préserver. La proximité entre ces espaces et leurs relations historiques nous amène à proposer, en préalable, la définition d'un schéma d'intentions de tout ce secteur. En effet, à la nécessité de rechercher un nouvel accès à la résidence pour personnes âgées, s'ajoute la présence de terrains libres riches de potentialités. Par exemple, la parcelle n°271 face à l'église permet une vue sur celle-ci très intéressante. Le devenir de cette parcelle est donc particulièrement important.



Le regard de cartes anciennes permet d'apprécier toute la richesse de ce cœur historique de la ville. Château, grande ferme et église constituent une trilogie classique de la région. Le vaste espace engazonné face à l'église peut être assimilé aux traditionnels rietz (place engazonnée). Seul le parc et les douves ont disparus. Mais il existe encore de fortes potentialités pour renouer un trait d'union avec cette image verdoyante.

Une action préalable appréciable serait l'élimination des éléments parasites : transformateur EDF, extensions de la ferme, hangar avec paille (on ne voit que lui depuis l'entrée de la commune). La suppression des glissières de sécurité métalliques ou leur intégration redonnerait au site un caractère plus rural.



Le projet vise à retrouver l'image de parc autour du château. Ce parc permettra de créer des liens entre les habitants du village et les résidents de la MAPAD. Cette mise en valeur participera à l'attrait du village et renforcera son rôle d'articulation majeure au coeur du SIRSA.

Des jardins thématiques composeront le parc : roseraie, jardin classique, verger pédagogique et un parc paysager.

Ce projet prendra plus de caractère avec l'intégration du bâtiment de la ferme. La création d'un gîte ou d'un restaurant confortera l'attrait du site.

La difficulté d'acquisition des terrains nous amène à élaborer deux variantes à partir des principes généraux présentés précédemment. La vue ci-dessous illustre une des deux variantes d'aménagement. On remarque nettement le changement d'image de cette entrée de commune.



Variante 2

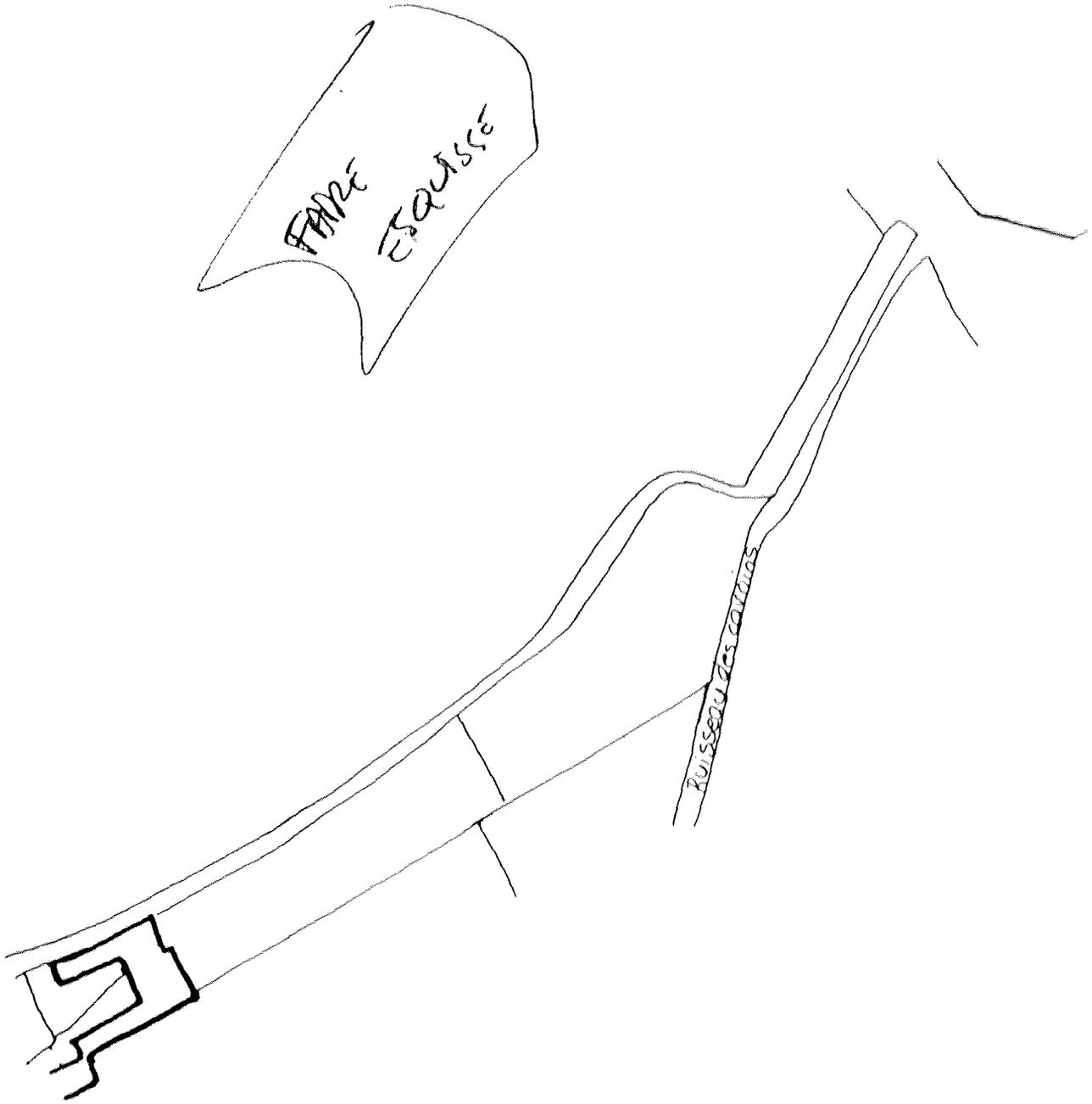
Cette solution se base sur le fait que les terrains le long de la RD 13 soient achetés par la commune.

Les jardins sont aménagés le long de la RD 13. La perspective présentée deux pages précédentes en est l'illustration. Un cheminement suivant le fossé noir permet de relier les chemins de promenade du secteur.



CHEMINS DE PROMENADE

Le chemin qui relie la mairie au bois des billes mérite une attention particulière



LE CENTRE

LA PLACE

Le centre accueille les principaux espaces et équipements publics (Place, mairie, salle d'oeuvre et quelques commerces). La place ne sert actuellement que pour le stationnement. Le végétal n'est présent que sur la partie extrême de la place. Les platanes taillés en tête de chat offrent une image assez triste.

Le plan ancien illustre l'ancienneté de la place mais montre le caractère récent de la mairie et de son parvis.



La présence d'un noeud routier important près de la mairie influe fortement sur ce secteur. La Société de transport du Douaisis a proposé la réalisation d'un giratoire. Le projet de giratoire a été rejeté car il n'offre aucun intérêt dans la gestion des flux et entraîne une perturbation importante dans la qualité du site. Mais si l'on sait maintenant ce qu'il ne faut pas faire, il reste encore à définir quels sont les souhaits et besoins actuels.

Pour réaliser un aménagement ponctuel sur le parvis de la mairie, une vision globale s'avère toutefois primordiale. Elle intègre la place du 8 mai, la place de la mairie et également la rue large entre les deux. Une trame et un type de revêtement de surface spécifiques relient les divers espaces. Des alignements d'arbres perpendiculaires à la rue viennent cerner la place. Quand ces arbres arriveront à maturité, il sera possible de supprimer les platanes sans risque d'engendrer une image de "vide".



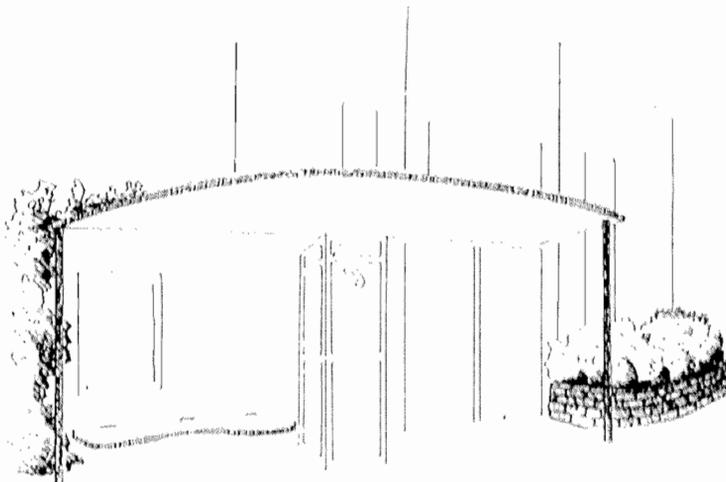
LE PARVIS DE LA MAIRIE

Le secteur face à la mairie (en intégrant carrefour et salle d'oeuvre) bénéficie d'une étude d'esquisse en référence aux impératifs de privilégier les piétons (et non la voiture) et de mettre en évidence le besoin de verdure.

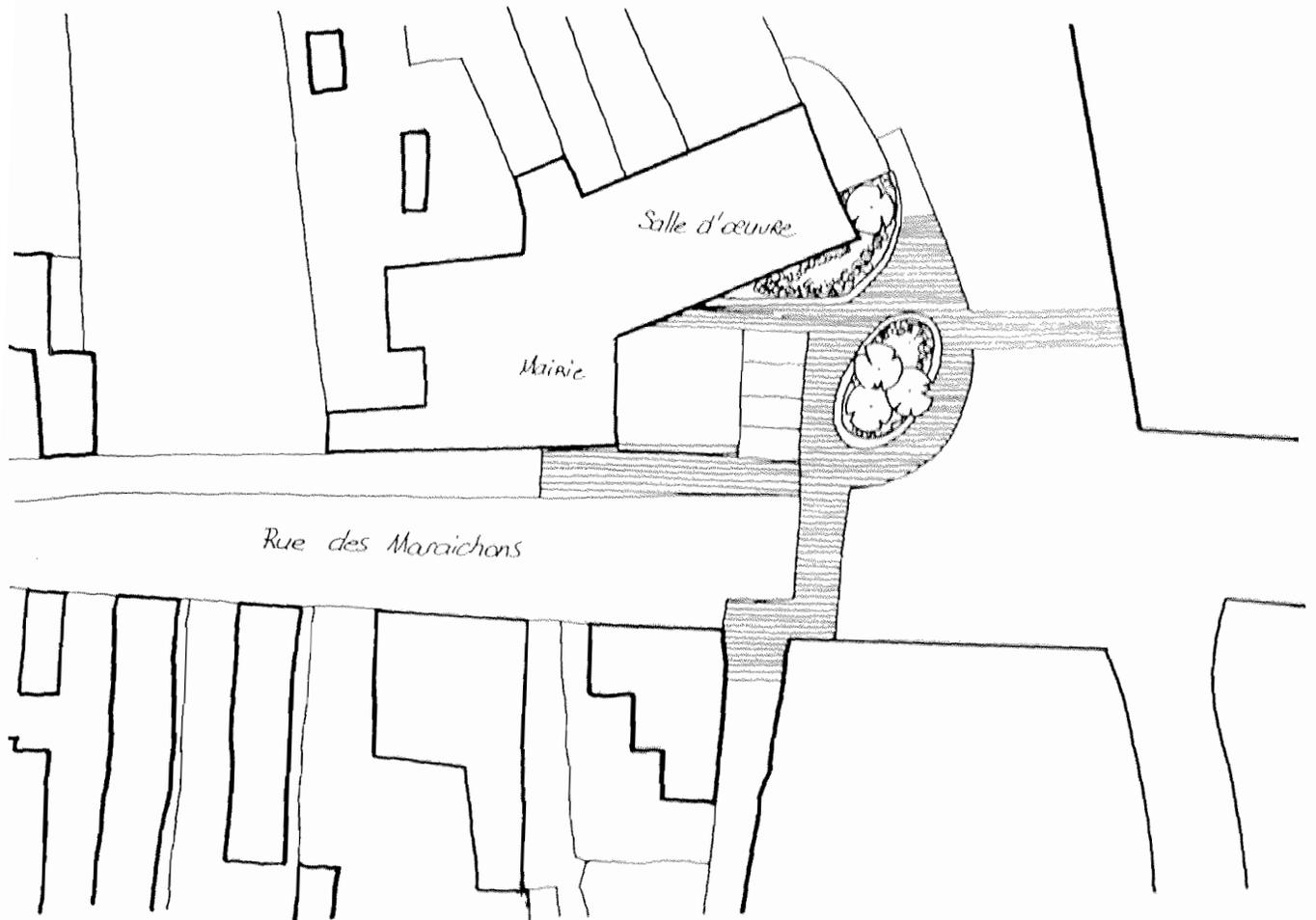
Le plan de la page précédente illustre une variante avec du stationnement parallèle à la route. Des jardinières abondamment plantées soulignent les soubassements des bâtiments. La cabine téléphonique qui prône au milieu de la place est déplacée. La liaison piétonne vers le bois des billes est soulignée.



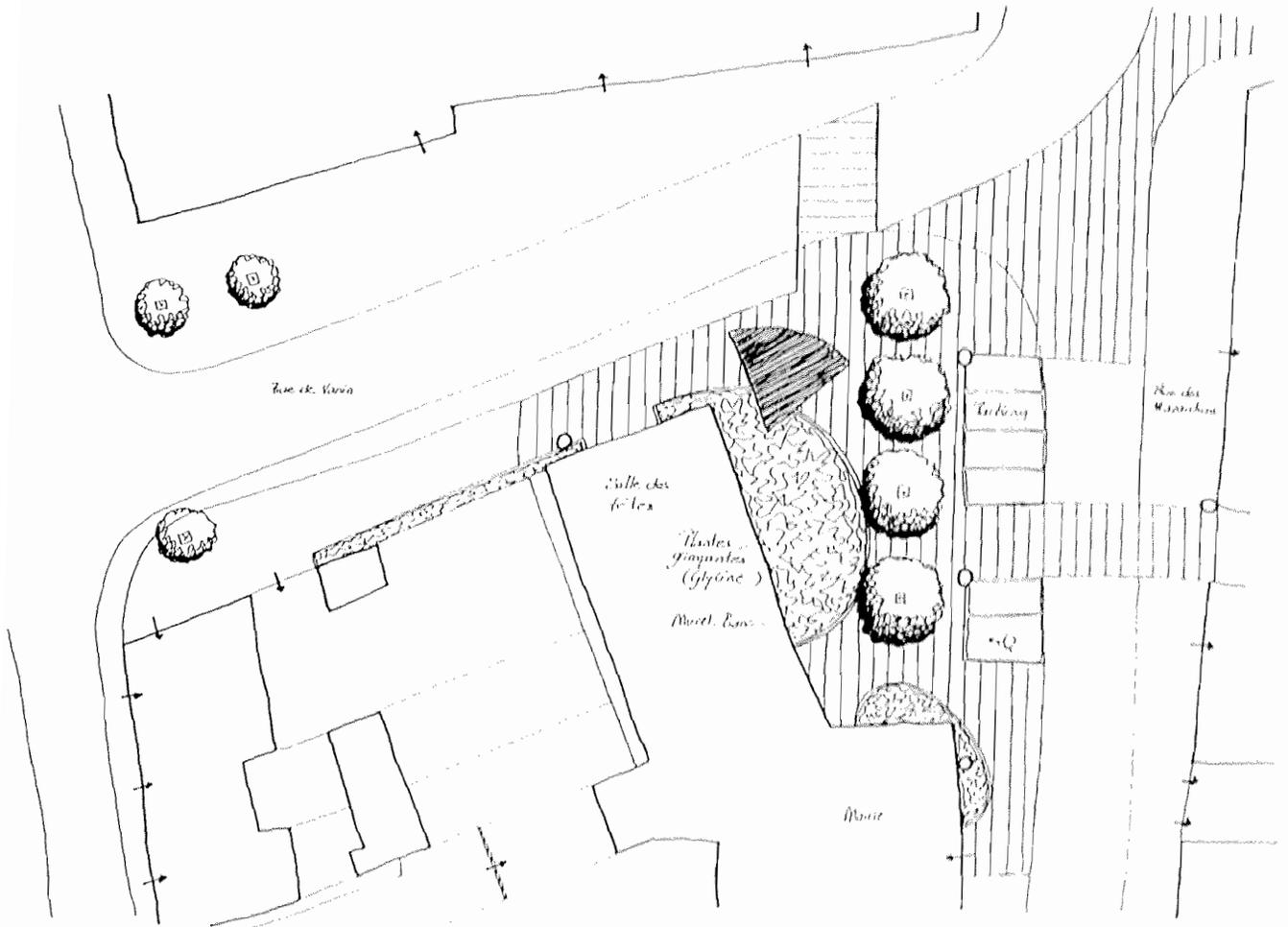
Dans le prolongement de cette jardinière est aménagé un auvent pour l'entrée de la salle d'oeuvre. Cet auvent sert également d'abri bus et intègre la cabine téléphonique.



Le plan ci-dessous illustre l'autre variante avec du stationnement perpendiculaire à la route. Une jardinière abondamment plantée marque la proximité du carrefour.



Le plan ci-dessous reprend également en grande partie des éléments d'esquisses précédentes. Des plantations d'arbres lui apportent plus d'intimité et de convivialité. L'abri bus intègre la cabine téléphonique, mais il est dans ce cas de figure déconnecté de l'entrée de la salle d'oeuvre.



ESTIMATION DES TRAVAUX

ESTIMATION DES TRAVAUX

CENTRE SOCIAL ET ECOLE467.000 F

Pavage	840.000 F
Arbres	25.000 F

LIAISON INTER MARCHÉ / CITE VUILLEMIN476.000 F

Pavage	360.000 F
Gazon	40.000 F
Arbres	17.000 F
Plantations	54.000 F
Mobilier	5.000 F

PLACE "T"521.500 F

Muret	50.000 F
Pavage	23.000 F
Stabilisé	78.000 F
Parking	80.000 F
Gazon	10.500 F
Arbres	35.000 F
Plantations	45.000 F
Mobilier urbain	10.000 F
Abri	100.000 F
Jeux	90.000 F

ECOLE DU BOURG102.000 F

Pavage	90.000 F
Arbres	6.000 F
Plantations	6.000 F

PARVIS DE L'EGLISE ET MAPAD (Variante 1).....467.000 F

Pavage	90.000 F
Stabilisé	78.000 F
Gazon	40.000 F
Arbres	65.000 F
Plantations	50.000 F
Clôture	54.000 F
Jeux	90.000 F
Mobilier et éclairage	? .000 F
Jardin des fraises	? .000 F

PARVIS DE L'EGLISE ET MAPAD (Variante 2).....372.000 F

Pavage	23.000 F
Stabilisé	72.000 F
Gazon	42.000 F
Arbres	45.000 F
Plantations	190.000 F
Mobilier et éclairage	? .000 F



PLACE DE LA MAIRIE (Variante 1).....483.500 F

Muret	60.000 F
Pavage	240.000 F
Parking	15.000 F
Arbres	4.000 F
Plantations	14.500 F
Mobilier et éclairage	50.000 F
Abri	100.000 F

PLACE DE LA MAIRIE (Variante 2).....442.000 F

Muret	70.000 F
Pavage	190.000 F
Parking	17.000 F
Arbres	1.000 F
Plantations	14.000 F
Mobilier et éclairage	50.000 F
Abri	100.000 F

ANNEXES

REUNION U.T. GOEULZIN

SYNTHESE REUNION AVEC UT GOEULZIN

Nous avons demandé, par contact téléphonique, des éléments concernant les abords des routes départementales. Il semblerait que le Conseil Général n'a pas de projet sur la D13 vers Bruille les Marchiennes. M. Buisset regarde si il a des informations ou des remarques particulières. Les coupes de proposition d'aménagement lui ont été envoyées.

REUNION AGRICULTEURS

SYNTHESE REUNION AVEC AGRICULTEURS

Reconstitution du bocage

La présence des saules têtards s'explique d'après les agriculteurs par un principe très simple : Les pieux des clôtures des prairies sont réalisés avec des sections de bois de saules (d'où cette forme en têtard). Les pieux non écorcés et non traités sont encore vivants et souvent la végétation repart. Un nouvel alignement de saules vient ainsi cerner les parcelles de pâtures.

La polyculture est pour les agriculteurs incompatible avec la présence d'arbres. Par conséquent, la reconstitution du maillage de saules ne peut s'envisager que sur des parcelles non cultivées (les friches minières et les friches agricoles) ou les pâtures.

La rénovation du réseau de fossés se décompose en deux types d'actions.

Les collecteurs de drainage sont protégés dans le cadre du plan de remembrement. Ils souffrent malheureusement de pollution due aux trop pleins des pompes Vuillemin.

Les autres fossés doivent être rebouchés. Pourtant, ils ne gênent pas les pratiques agricoles et favorisent la biodiversité et constituent des corridors biologiques appréciables. Si ces fossés n'ont plus de rôle agricole, ils constituent néanmoins des refuges pour la faune sauvage et notamment le gibier.

Une réglementation assez sévère sur les boisements, interdit les plantations à moins de 8 mètres de la limite parcellaire. Il s'agit en fait d'éviter les boisements par des peupliers, de parcelles très petites et morcelées. Cette réglementation s'inspire de celle du Parc Naturel Intercommunal.

Entre village et cité minière

Beaucoup de chemins observés sur le terrain sont en fait des réserves de l'association foncière et ne sont accessibles qu'aux agriculteurs afin qu'ils accèdent à leurs champs. Ils ne sont pas utilisables pour la promenade car ils peuvent être cultivés si les agriculteurs en ont l'utilité.

La création de liaisons entre les deux entités communales est facilement envisageable par la constitution d'un cheminement le long de la rue des Hallots. Actuellement, le fort passage de piétons et de cyclistes sur la voie routière engendre un danger potentiel important. La constitution d'un chemin piéton et cycliste est facilement réalisable sur le bas côté engazonné. Par endroit, il faudra envisager d'élargir l'emprise sur les espaces agricoles.

La création d'un chemin à travers les champs est plus délicat. Il est préférable de préserver des corridors biologiques sans passage de promeneurs afin de préserver le calme propice à de nombreuses espèces. En effet, la présence de promeneurs, de chiens, de nombreux enfants viendront perturber la quiétude des lieux. De plus, il faut ajouter les besoins d'un suivi régulier de ramassage des déchets. Le but n'est pas seulement de faire propre, car le verre cassé détériore les pneumatiques à faible pression des tracteurs.

Pour offrir une autre liaison entre village et cité minière, il faut se reporter sur Auberschicourt. Il suffit de suivre le cavalier des houillères jusqu'à Auberschicourt, traverser les étangs d'Auberschicourt et rejoindre le bois des billes par le chemin en cours de réalisation par l'ESI.

A long terme, une liaison le long du courant du moulin permettrait de retrouver un contact étroit avec le seul cours d'eau qui traverse la commune (les autres fossés n'ont qu'un rôle d'assainissement et ne sont en eau que durant une partie limitée de l'année). Ce chemin existe au niveau du bois des billes jusqu'à Auberchicourt. Vers le nord, il faut longer des arrières de jardins et traverser des pâtures.

Randonnées

Au nord du village, il existe une multitude de chemins pavés très agréables à la promenade. Ils permettent de relier la coulée verte au sud de Pecquencourt et de rejoindre le GR 121.

Entre le village et la cité minière, il existe également un chemin en pavé qui relie la chapelle du marronnier au chemin du cavalier des houillères.

REUNION

E.S.I.

SYNTHESE REUNION AVEC E.S.I.

Statuts

Association de loi de 1901. Le problème réside dans la constitution du Conseil d'Administration composé en majeure partie par l'équipe municipale d'où des problèmes de transparence aux yeux de la préfecture. Etude en cours par un commissaire au compte.

Créée en 1992, mais actions en environnement que depuis 1998. L'association travaille en étroite collaboration avec l'ANPE dont elle sert de relais local (problème d'accès au centre de Somain).

Personnel

10 CES, un an renouvelable. 1 CEC, 5 ans renouvelable. 1 Coordinateur 100% Ecaillonnais, début de contrat octobre 1998 avec la mise en route du chantier pédestre.

Le personnel n'a pas de formation en environnement.

Local

Loué par la SOGINORPA à la mairie. Ancienne maison réhabilitée par les CES. Ce local permet d'offrir un bureau au milieu de la cité.

Matériel

Tenues de pluies, 2 tondeuses, 2 rotatifs et petit matériel.

Activités actuelles

L'association s'occupe de la culture de jardins potagers dont la production est distribuée aux resto du coeur. Malgré l'absence de clôture, on ne constate aucun problème de vol ou de vandalisme. Il existe deux sites cultivés : un ancien terrain des charbonnages situé au coeur d'une friche agricole (1000 m²) et les espaces entre l'église et le transfo au coeur de la cité Vuillemin.

L'association s'occupe également de la réalisation d'un chemin pédestre entre le centre du village (mairie) et le bois des billes jusqu'à Auberschicourt.

Il faut également ajouter des actions ponctuelles de propreté (chapelles...)

Activités projetées

L'objectif est de s'occuper du fleurissement de la commune et de l'entretien des espaces verts.

Les friches EPIF seront à la charge de la commune d'ici deux ans. L'évolution en association intermédiaire permettrait de développer une activité sur un secteur non concurrentiel : la gestion écologique des espaces naturels avec une part importante de travail manuel. La décharge de Lewarde et le terroir d'Auberschicourt représentent deux sites potentiels importants.

Il faut noter également la recherche de contrat avec la SOGINORPA pour entretenir les jardins des locataires invalides ou handicapés à 100%.

REUNION S.I.R.S.A.

SYNTHESE REUNION

Par rapport au projet autour de la MAPAD, il s'avère important de prendre en compte que les terrains où sont esquissés des jardins thématiques sont propriété du SIRSA. Ils sont viabilisés et en attente de vente. Le choix de ne plus les vendre comme terrain à bâtir entraînerait une perte financière à intégrer à la démarche. C'est à la commune de définir ses objectifs et ses besoins.

Le SIRSA a engagé une étude pour réaliser des chemins de promenade le long de cours d'eau ou de fossés. Cette étude est menée par Alter Ego. Un chantier école sera chargé de la réalisation et de l'entretien de ces chemins. Le fossé noir étant à curer, il pourra être intégré comme un de ces axes de promenade à créer.

Les transformateurs EDF de grande dimension seront tous supprimés au profit de structures plus discrètes.

REUNION

S.I.A

SYNTHESE REUNION

La réunion avec l'architecte de la SIA suivie de la visite sur le terrain a permis de dégager un certain nombre de points :

Par rapport aux demandes de certains riverains de privatiser les espaces verts situés devant chez eux au prétexte que ceux-ci n'ont pas été remis en état après travaux, il s'avère que la SIA désire conserver la gestion de tous ses espaces verts afin d'en garantir l'harmonie et le bon entretien. Des actions seront toutefois engagées pour corriger les espaces dégradés et redonner à l'ensemble une image plus appréciable.

Pour l'ensemble des espaces verts, la carence semble évidente en plantations d'arbres et d'arbustes d'ornements. La solution la plus judicieuse serait de planter abondamment les petits délaissés entre les maisons et de masquer les pignons aveugles afin de minimiser l'image négative de ces éléments et de préserver un entretien aisé en évitant un persillage d'arbustes sur des espaces engazonnés.

Les liaisons piétonnes sont nombreuses. Mais leurs usages sont variés. Certains chemins ont perdu tout intérêt. Nous avons pu même observer des petites venelles se terminant en cul de sac et dont le rétablissement est devenu impossible et inutile (exemple rue des Seringats). Dans ce cas de figure, la SIA supprimera ces chemins au profit des riverains.

D'autres liaisons piétonnes seront préservées, soit pour des raisons pratiques (droit passage EDF), soit parce qu'elles répondent à un besoin. Toutefois, l'identification de ces liaisons est malaisée et l'espace fortement sollicité est dégradé (gazon ou plantations disparus au profit de la terre battue). Il serait intéressant d'aménager de petites placettes délimitées par des barrières pour protéger les plantes et canaliser les flux.

Afin de limiter les problèmes des mobylettes, des chicanes seront à installer au niveau des accès aux chemins n'en possédant pas.

Au niveau de l'allée des Cytises, les thuyas seront supprimés car ils referment visuellement l'espace et surtout parce qu'ils dissimulent un petit espace caché source de souci pour les riverains (TAG, feu...).

REUNION

S.O.G.I.N.O.R.P.A

SYNTHESE REUNION

Les espaces publics propriétés de la SOGINORPA sont peu nombreux.

Rue des Frênes, les garages posent un problème d'esthétique notable. Certains sont même tellement vétustes qu'ils pourraient bientôt poser des problèmes de sécurité. Les terrains sont propriétés SOGINORPA. Les locataires qui ont construit un garage (suivant un descriptif précis) ne sont propriétaire que des murs. L'autorisation est toujours à titre précaire, il est envisageable de les démolir si nécessaire. Il est donc possible d'esquisser toute sorte de projet.

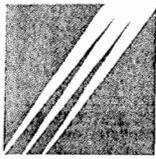
La SOGINORPA prévendra par courrier les locataires afin de présenter le projet d'aménagement et les actions à engager, mais aussi pour faire le bilan des propriétaires actuels. Il s'agira de faire une opération globale avec tous les locataires.

Pour la RN45, nous avons évoqué la possibilité d'utiliser une partie des jardins pour aménager une contre-allée. Il n'y a apparemment pas de problème hormis pour deux ou trois habitations vendues aux locataires. Dans tous les cas il faudra clôturer les jardins.

La place T n'est plus que le vestige d'un ancien aménagement : fondations pour des bancs, des poubelles et des candélabres dont il ne reste rien. Seules les plantations arbustives ont survécues. Toutefois, par les masques visuels qu'elles constituent, elles concourant à une impression d'insécurité. Par conséquent, l'absence d'aménagement évite l'intrusion de visiteurs indésirables. Malgré tout, cette place marque le cœur de la cité. Il faudra lui redonner son rôle social de point de rencontre privilégié et de structure urbaine. Il existe peut être une possibilité de financement GIRZOM.

Rue de la chapelle, des espaces en friches occupés en partie par des jardins potagers ainsi qu'une grande part du jardin de la maison 43 sont potentiellement utilisable pour divers aménagements. Les besoins en stationnement pour l'église polonaise toute proche et la salle de mariages justifieraient en effet l'implantation d'aires adaptées au parking.

L'entretien de certains jardins laisse à désirer. La SOGINORPA a déjà incité par l'intermédiaire des agents de cités les locataires à assurer l'entretien de leur jardin. Mais plusieurs habitants sont âgés, infirmes et seuls. Pour pallier ce problème, le recourt à la solidarité entre locataires ou l'intervention de structures de type associatif semble la seule solution réellement envisageable.



**Direction
Départementale
de l'Équipement**

Nord

**Arrondissement de
Douai - Cambrai**

**Subdivision de
Douai Sud - Arleux**

DOUAI, le 5 Juillet 1999

Le Responsable de la Subdivision

à

**Monsieur Christophe LABORDE
Paysagiste D.P.L.G.
6, allée François Boucher
62000 ARRAS**

OBJET : Ecaillon - Aménagement de la Place T
Cité Vuillemin

REF. : FV/DT/199002.doc/Ecaillon
Affaire suivie par : F. Vanbergue - 03.27.95.80.50

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 26 Juin 1999, je vous informe que les subventions au titre de l'environnement sont prises en charge par la Région et qu'en ce qui concerne le XIIe Plan - 2000 - 2006, nous ne savons absolument pas qu'elle sera sa participation.

D'autre part, je suis au regret de vous faire savoir que cette cité a bénéficié de subventions GIRZOM à 100% et qu'elle ne peut donc prétendre à d'autres subventions sur les mêmes fonds.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

H. ROYE

Copie conforme adressée à :
- Mairie d'Ecaillon
- M. AUBRY

REUNION DE QUARTIER : LE BOURG

Le 21 Avril 1999 dans la salle des fêtes

Environ 30 personnes

Début 18h45

Fin 20h10

Déroulement

Présentation de l'étude par Christophe : 30 minutes

Questions réponses : 45 minutes

① • *Intervention des habitants* : Problème de l'impact visuel du relais de téléphonie mobile à l'entrée du stade.

Proposition Christophe : Installation d'un écran visuel pour palier la vue des poteaux en structures métalliques. Il n'y a pas beaucoup d'autres possibilités d'intervention.

② • *Question des habitants* : Comment les différents sites d'intervention ont-ils été choisis ?

Réponse Christophe : Choix de la municipalité à travers le document programme du CAUE.

③ • *Intervention des habitants* : Il y a une pâture qui sert de dépotoir, et sur laquelle pourrissent un certain nombre d'engins agricoles. Ne peut-on rien faire contre cela ? En plus il y a des risques de problèmes sanitaires du fait du dépôt de fumier, à la place des anciens silos à pulpe.

Réponse du maire : C'est un cas d'incivilité. De nombreuses demandes d'améliorations ont été faites auprès du propriétaire.

Intervention vive d'une voisine : Plus que des demandes, on veut des actes, lettre avec accusé de réception, plainte en préfecture...

Réponse du maire : On va s'en occuper.

④ • *Intervention des habitants* : Il y a une baisse du nombre et de la qualité des espaces verts de la commune. Qui gère les espaces verts ?

Réponse adjoint : C'est une société d'espaces verts.

Intervention des habitants : Qui prend en charge le curage des fossés qui est destructeur : arrachage des végétaux...

Intervention Thomas : C'est l'avantage d'une étude comme l'étude cadre de vie, qui permet de soulever de nouveaux besoins et de mettre en place des principes de gestions différenciée. Dans la même optique, un certain nombre de travaux d'entretien peuvent être faits par des structures d'insertion de type ESI.

Intervention des habitants : Mise ne cause du travail d'ESI. C'est plus de l'occupationnel que du véritable travail. Demande de les transformer en cantonnier afin de faire un certain nombre de tâches d'entretien.

Intervention des habitants : Mise ne cause du travail de l'entreprise d'espaces verts qui réalise les travaux pour l'EPPF. Il n'y a pas eu de nettoyage du site, plantation de rosiers sous des peupliers... Le cheminement proposé dans l'étude le long de la rue des Hallots aurait pu être fait dans le cadre de ces travaux.

Divers autres petits points ont été abordés comme le manque de corbeille à papier, la présence d'un distributeur de boissons, le manque d'espace de jeux pour les enfants, problème de jeune qui viennent en scooter, écoutent de la musique et jouent au football.

REUNION DE QUARTIER : LA CITE

Le 22 Avril 1999 au centre social

Environ 30 personnes

Début 18h40

Fin 20h05

Déroulement

Présentation de l'étude par Christophe : 30 minutes

Questions réponses : 45 minutes

- *Question des habitants* : Les bailleurs ont-ils été invités à cette réunion ?

Réponse Christophe : On y avait pensé mais on a fait le choix de ne pas les inviter avant d'avoir des propositions à formuler. On ira les consulter au cours de la deuxième partie de l'étude.

- (1)
- *Intervention des habitants* : Problème de la traversée vers Intermarché. Les trottoirs sont trop petits, un talus anti-nomade barre l'entrée du parking alors que de nombreux piétons passent par là.

Réponse Christophe : On est sur le territoire communal de Masny. Cependant on peut réintégrer cette zone à l'étude et formuler des propositions si il y a des aménagements à terme.

- (2)
- *Intervention des habitants* : Sur les dessins de l'étude, les propriétaires ne peuvent plus rentrer chez eux, à côté du centre social.

Réponse Christophe : Les dessins présentés sont justes des esquisses. L'étude sera intercommunale, il est nécessaire d'arriver avec des propositions.

Intervention des habitants : Du côté du centre social il y a des commerces, il faut donc garder du stationnement.

Proposition Christophe : Il faudrait faire une contre-allée. Pour cela il faut rencontrer les bailleurs et les propriétaires.

- (3)
- *Intervention des habitants* : Peut-on faire un bassin dans le fond de la peupleraie.

Réponse Christophe : On y a pensé (à la MAPAD, au bois des Billes) mais pas là.

- *Intervention des habitants* : Questions sur le financement de l'étude et du devenir.

Réponse Christophe : Explication du montage et insiste sur la nécessité de chiffrer aussi la gestion et pas seulement l'investissement.

• *Intervention des habitants* : On ne peut pas gérer nous-même les espaces verts devant chez nous. C'est la SIA qui gère. Ne peut on refaire les cités comme à Péquencourt ou Montigny. De même les maisons rue des Hallots sont belles mais sales...

Proposition Christophe : On va rencontrer la SIA et la SOGINORPA afin d'essayer de mettre au point un cahier de préconisation de plantations, de choix des matériaux.

D'autres problèmes ont été abordés, comme l'entrée du cimetière où il n'y a pas de parking alors qu'on est dans un virage, la traversée du cavalier rue des Hallots (les VTT roulent déjà à vive allure